

Approche statistique européenne de la culture Synthèse des travaux européens ESSnet-Culture, 2009-2011

Valérie Deroin

European statistical Works on Culture
ESSnet-Culture Final Report 2009-2011, Summary

Avant-propos

Depuis 1997, Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, a initié plusieurs travaux sur les statistiques culturelles dans lesquels le ministère de la Culture et de la Communication (DEPS) s'est impliqué : au sein du Leadership Group (LEG) de 1997 à 2004, dans la mise en place en 2002 du réseau sur les statistiques européennes des musées (EGMUS), par la réalisation du premier ouvrage sur les statistiques culturelles européennes en 2007. Pour améliorer la connaissance des secteurs culturels et répondre aux demandes croissantes de données comparables au niveau européen, en particulier dans le cadre de stratégies telle Europe 2020, le réseau ESSnet « Statistiques culturelles », financé par la Commission européenne, a été créé en septembre 2009 pour une période de deux ans sur l'initiative d'Eurostat et sa coordination a été confiée au ministère luxembourgeois de la Culture. Quatre groupes ont été institués pour travailler sur la mise à jour du champ culturel, sur les indicateurs économiques et la mesure de l'emploi, les dépenses et le financement culturels et sur la mesure des pratiques culturelles et de la participation sociale à la culture. Le DEPS a partagé son expertise nationale au sein du projet ESSnet en animant et présidant le premier groupe de travail, consacré à la définition du champ de la culture et en participant activement aux trois autres groupes animés par la République tchèque, l'Estonie et les Pays-Bas.

Les apports de ces quatre groupes de travail pour l'ensemble des États membres sont les suivants : conceptualisation du champ de la culture et de ses activités économiques fondée sur les nomenclatures statistiques ; définitions de concepts clés d'activités culturelles, de secteurs culturels et d'emploi culturel ; liste d'indicateurs pertinents sur les entreprises, l'emploi, les exportations et importations de biens culturels, les technologies de l'information et de la communication dans le secteur culturel ; inventaires des sources de données sur les dépenses publiques et la consommation ainsi que sur les pratiques culturelles et les aspects sociaux ; propositions de questionnaires spécifiques sur les financements publics et d'un module d'enquête sur les pratiques culturelles.

Jean-François CHAINTREAU

Le développement de groupes de travail européens sur les statistiques culturelles fait partie intégrante d'un long processus qui a commencé en novembre 1995, lorsque le Conseil européen des ministres de la Culture a adopté la première résolution concernant la promotion des statistiques en matière de culture et de croissance économique. Cette résolution invitait la Commission européenne « à assurer une meilleure utilisation des ressources statistiques existantes ainsi que le bon déroulement des travaux visant des statistiques culturelles comparables au sein de l'Union européenne ». Pour répondre à cette demande, la Commission a encouragé la création du premier pilote en matière de statistiques culturelles, connu sous l'acronyme LEG Culture (*Leadership Group Culture*). De 1997 à 2004, le groupe de travail européen LEG et les groupes de travail opérationnels européens qui lui ont succédé ont créé le premier cadre européen pour les statistiques culturelles et ont développé des méthodologies spécifiques, notamment une méthode d'estimation de l'emploi culturel. Depuis 2005, le Conseil européen et la Commission européenne ont multiplié les initiatives en matière de politique culturelle, en inscrivant les statistiques culturelles dans le cadre de plans de travail en faveur de la culture¹, et en publiant le premier recueil, *Statistiques culturelles en Europe*, en 2007.

* Le présent document de synthèse a été rédigé par Valérie Deroin, chargée d'analyses statistiques au DEPS, ministère français de la Culture et de la Communication, à partir des travaux pilotés par Vladimir Bina, Philippe Chantepie, Valérie Deroin, Guy Frank, Kutt Kommel, Josef Koty nec, Philippe Robin, et formulés dans le rapport final ESSnet-Culture d'octobre 2011.

Les informations figurant dans ce document expriment l'opinion des contributeurs ayant participé au projet. Son contenu ne reflète pas nécessairement la position de tous les États membres, ni celle de la Commission européenne.

1. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil : Priorité 3 du Plan de travail 2008-2010 en faveur de la culture (2008/C 143/06) ; Plan de travail 2011-2014 en faveur de la culture : Domaine prioritaire F-statistiques culturelles (2010/C 325/01) ; décision du Parlement européen et du Conseil en date du 11 décembre 2007 (décision 1578/2007/CE, titre XII).

Le réseau du Système statistique européen sur la culture – *ESSnet-Culture (2009-2011)* – est le résultat d'un appel à propositions lancé par l'Office statistique de l'Union européenne Eurostat, après une réunion du groupe de travail européen sur les statistiques culturelles qui a eu lieu à Luxembourg à la fin du mois de juin 2008 et qui a relancé les activités européennes dans le domaine des statistiques culturelles officielles.

Le projet ESSnet-Culture a été initié le 1^{er} septembre 2009 pour une période limitée à deux ans, sur la base d'un accord de subvention signé par la Commission européenne et le ministère de la Culture du Luxembourg, en sa qualité de coordinateur du groupe ESSnet-Culture, en association avec quatre autres partenaires (France, République tchèque, Estonie et Pays-Bas). Le mandat d'ESSnet-Culture consiste à « développer la production de données sur la base d'un système statistique coordonné et examiner la possibilité d'adapter ou de développer des méthodes existantes pour répondre à de nouveaux besoins et découvrir de nouveaux domaines le cas échéant ».

Sous la coordination du ministère luxembourgeois de la Culture, le projet ESSnet-Culture est dirigé par un réseau d'experts qui se sont regroupés en quatre groupes de travail (*task forces*), chacun consacré à un thème spécifique :

- groupe de travail 1 (TF1) : cadre et définitions des statistiques culturelles ;
- groupe de travail 2 (TF2) : financement de la culture et dépenses culturelles ;
- groupe de travail 3 (TF3) : secteurs culturels ;
- groupe de travail 4 (TF4) : pratiques culturelles et aspects sociaux.

CADRE EUROPÉEN DES STATISTIQUES CULTURELLES

Défis de l'actualisation du cadre européen

Actualiser le cadre européen des statistiques culturelles qui avait été défini en 2000 par le groupe de travail européen LEG-Culture constitue la première étape en vue de fournir des statistiques européennes bénéficiant d'un cadre commun solide, permettant la production de données européennes comparables sur différentes thématiques liées à la culture.

Existe-t-il de nouveaux domaines culturels sur lesquels une réflexion doit à présent être menée (l'internet et les nouvelles technologies de télécommunications), que l'on est à présent capable de quantifier, ou des domaines qui avaient été exclus du cadre défini en 2000 par le groupe de travail européen LEG-Culture ?

Les changements technologiques intervenus ces dernières années ont particulièrement affecté certaines activités culturelles : la numérisation a non seulement entraîné des changements dans les processus d'innovation et industriels (impact sur différentes branches tant au niveau de la création des biens culturels que de leur production et de leur

diffusion), mais aussi dans les pratiques culturelles (équipement et usages, réseaux sociaux, consommation, etc.), en mélangeant les rôles des producteurs et des consommateurs, des amateurs et des professionnels. En outre, de nouvelles technologies ont conduit à des changements dans l'économie du secteur culturel (organisation de la production et modèles de distribution) mais aussi à envisager de nouvelles politiques publiques (en matière de droit d'auteur, de financement de la culture, d'accès à la société numérique, d'éducation et de cohésion sociale, etc.).

De fait, les fonctions du cycle de production ont subi des évolutions liées au numérique et ont tendance à se confondre et à s'interconnecter. Par exemple, la création et la production convergent et peuvent être assurées sur l'internet par le même acteur, qui n'est pas nécessairement un professionnel. Le seuil de publication des textes s'est abaissé comme le montre l'exemple des blogs. En outre, il est possible de lancer un magazine/fanzine en ligne, voire une station de radio diffusant un programme de diffusion en flux avec très peu de moyens. La production musicale ne suppose plus que l'on dispose d'installations exigeant des investissements se chiffrant par millions d'euros, comme c'était le cas dans les années 1970 et 1980.

Les produits culturels sont également de plus en plus accessibles par l'intermédiaire des boutiques en ligne et cela a eu des conséquences sur le commerce et la distribution physiques de biens culturels, en remettant ainsi en cause la valeur du magasin individuel alors que le coût de distribution numérique peut être proche de zéro. Avec l'internet et les réseaux sociaux, production et consommation ne sont plus séparées : les individus peuvent cocréer ou consommer/ produire de manière « intégrée ».

D'autres éléments sont également à prendre en considération pour l'actualisation du cadre européen.

Tout d'abord, les classifications statistiques ont été actualisées en 2008 : comment la culture est-elle désormais statistiquement répertoriée ? Des codes statistiques s'appliquent-ils à de nouveaux produits ou de nouvelles activités (par exemple la création, la vente, l'édition de livres en ligne) et ces codes sont-ils utilisés dans les études ? Faut-il analyser les activités dans une perspective économique (production ? diffusion ?) ou sociale (pratiques) ? Par ailleurs, le cadre de référence de l'Unesco pour les statistiques culturelles a été rénové en 2009 (cadre pour les statistiques culturelles de l'Unesco 2009 Framework for Cultural Statistics – FCS).

Face à ces nouvelles problématiques, il semble que l'on puisse s'inscrire dans l'approche développée en 2000 par le groupe de travail européen LEG-Culture, parce que sa structure reste opérationnelle. Le groupe de travail européen LEG-Culture avait créé un système de référence commun, fondé sur les domaines culturels et les fonctions culturelles, au croisement desquels l'unité de base du cadre est représentée par l'activité culturelle. Comment les évolutions récentes affectent-elles ce schéma général ? Les activités culturelles théoriques sont toujours identifiables et correspondent à leur définition : l'acte de créer des œuvres culturelles demeure, comme celui de les produire

et de les diffuser (que ce soit dans des points de vente physiques ou sur l'internet). Les changements numériques modifient la mise en place des produits culturels mais ne constituent pas une fonction nouvelle – ils ne sont qu'une adaptation à de nouveaux outils (que l'on crée de la musique avec un violon ou avec un logiciel virtuel, cela reste de la création).

Ainsi, le groupe de travail sur le cadre et les définitions des statistiques culturelles (TF1) d'ESSnet-Culture a maintenu l'approche privilégiée par le groupe de travail européen LEG-Culture parce que cette dernière est toujours opérationnelle quand elle délimite les activités culturelles en croisant des domaines (patrimoine, archives, bibliothèque, livres et publications de presse, arts visuels, architecture, arts de la scène, audio/audiovisuel et multimédia) avec des fonctions (six fonctions dans le schéma 2000 de groupe de travail européen LEG-Culture : préservation, création, production, diffusion, commerce et éducation). Cette approche croisant domaine et fonction reste appropriée aux objectifs de collecte et de comparaison des données parce qu'elle permet une correspondance avec les classifications d'activités statistiques. Le groupe de travail européen a examiné dans quelle mesure cette matrice des domaines et des fonctions devait être actualisée.

Cartographie des activités culturelles

La culture n'est pas le résultat d'un secteur économique qui réunit des biens ou des services, en termes de production ou de diffusion. Les activités culturelles traversent souvent plusieurs secteurs économiques (par exemple l'industrie, les services, les communications, le commerce, etc.). La culture englobe diverses pratiques sociales actuellement reconnues comme culturelles au sein d'un groupe spécifique et même ces conventions sociales connaissent des évolutions. La culture représente les valeurs des individus, leurs propres représentations esthétiques et philosophiques et, à un niveau plus collectif, toutes les manières de comprendre l'identité d'un peuple.

Les principaux critères pour définir la culture ont généralement recours aux concepts de « créativité », de « propriété intellectuelle » ou de « méthodes de production », ainsi que de « valeur d'usage », qui décrit la valeur intrinsèque ou symbolique qui attire l'utilisateur parce qu'elle définit la personne qui consomme le produit ou le service. Les valeurs intrinsèques ou symboliques peuvent également être appelées valeurs culturelles produites par des activités culturelles. Les activités culturelles sont dès lors celles qui se focalisent sur la production de ce que nous pouvons appeler des valeurs culturelles.

Les valeurs culturelles sont relatives aux attitudes, aux traditions et aux autres habitudes qui distinguent une personne d'une autre et un groupe social d'un autre. Les groupes peuvent être identifiés en termes de région, de religion, d'appartenance ethnique, d'approche politique ou de génération (par exemple « la culture jeune »). Un groupe peut différer en termes de signes, de symboles, de textes,

de langages, d'objets et de références par rapport à différents types de tradition. La fonction ou la valeur intrinsèque de ces expressions est d'établir l'identité et l'affiliation des groupes.

Pour la culture, cette description relie des valeurs intrinsèques telles que l'esthétique, les expressions artistiques et l'intellectualité.

Les trois caractéristiques suivantes peuvent être considérées comme les principales composantes d'une définition des activités culturelles :

- elles sont liées à la notion d'expressions culturelles ;
- elles s'enracinent dans la création et la communication par l'intermédiaire de symboles ;
- elles sont généralement liées à certains aspects du droit de la propriété intellectuelle (principalement le droit d'auteur).

La première étape visant à structurer le cadre européen des statistiques culturelles consiste à définir les activités qui doivent y être incluses ou en être exclues.

Si l'on compare le cadre du groupe de travail européen LEG de 2000 avec celui de l'Unesco de 2009, les activités culturelles essentielles sont reprises dans les deux : patrimoine, livres et publications de presse, arts visuels, arts de la scène, audiovisuel, *design* et architecture. Mais le regroupement dans un groupe conceptuel est souvent différent parce que les définitions de l'unité primaire ne sont pas les mêmes pour le groupe de travail européen LEG-Culture et pour l'Unesco-FCS. Dans le FCS 2009, l'unité mélange des domaines (par exemple les beaux-arts) et des activités (par exemple services architecturaux) ou des produits (par exemple jeux vidéo). À côté de la série minimale de six domaines essentiels, l'Unesco définit également des domaines intersectoriels (équipement, archivage et préservation, patrimoine culturel immatériel) et des domaines annexes (tourisme, sports et loisirs). Les différences sont de deux types :

- des groupes transversaux auxquels l'Unesco elle-même n'attribue pas l'étiquette « culturelle » (« ils représentent des activités pouvant revêtir un caractère culturel tout en conservant une nature non culturelle », 2009 Unesco-FCS, p. 28) : équipement et matériel de soutien, tourisme, sports et loisirs ;
- des sous-domaines détaillés dans le cadre FCS : patrimoine naturel, patrimoine traditionnel, artisanat, foires et fêtes, productions imprimées en général, podcasts, réseaux sociaux et portails de l'internet, logiciels et publicité.

Ces différences alimenteront les travaux du premier groupe de travail (TF1) pour construire le nouveau cadre européen 2011.

S'agissant des domaines culturels, les huit domaines figurant dans le cadre du groupe de travail européen LEG 2000 sont conservés et deux nouveaux domaines sont inclus dans le nouveau cadre européen proposé :

- la publicité, reprise par l'Unesco et retenue par treize autres cadres internationaux ; sur quatorze cadres internationaux examinés, l'Europe étant seule à ne pas l'utiliser en 2007. Tout comme la création architecturale, reprise dans le cadre de l'ESSnet-Culture, les activités en

Tableau 1 – Cadre statistique culturel européen, dix domaines et six fonctions

| | CRÉATION | PRODUCTION/ÉDITION | DIFFUSION/COMMERCE | PRÉSERVATION | ÉDUCATION | ADMINISTRATION/RÈGLEMENTATION |
|--|---|--|--|---|--|---|
| PATRIMOINE Musées Monuments historiques Sites archéologiques | | – activités muséales scientifiques (constitution de collections) – reconnaissance du patrimoine historique | – expositions dans les musées – muséographie et activités scénographiques – activités des galeries d'art (y compris e-commerce) – commerce d'antiquités (y compris e-commerce) | – activités opérationnelles sur les sites historiques – préservation du patrimoine culturel immatériel – restauration de collections du musée – restauration de monuments protégés – activités archéologiques – recherche appliquée et activités de préservation technique | – formelle et non formelle : activités d'enseignement artistique et culturel | – gestion administrative (État, pouvoirs locaux, autres organismes) |
| ARCHIVES | | – acquisition de documents | – consultation d'archives – expositions d'archives | – activités d'archivage (y compris numérisation) | – formelle et non formelle : activités d'enseignement artistique et culturel | – gestion administrative (État, pouvoirs locaux, autres organismes) |
| BIBLIOTHÈQUES | | – acquisition et organisation de collections | – activités de prêt | – activités de préservation | – formelle et non formelle : activités d'enseignement artistique et culturel | – gestion administrative (État, pouvoirs locaux, autres organismes) |
| LIVRES & PRESSE | – création d'œuvres littéraires – rédaction d'articles culturels pour les journaux et périodiques – activités de traduction et interprétation | – édition de livres (y compris numériques) – édition de journaux et magazines (y compris numériques) – activités d'agences de presse | – organisation de salons du livre, activités d'organisation d'événements et services de promotion – galeries et expositions temporaires – commerce des livres et de la presse (y compris e-commerce) | – activités de protection de livres et journaux – restauration du livre | – formelle et non formelle : activités d'enseignement artistique et culturel | – activités de soutien à la gestion des droits d'auteur et des royalties – gestion administrative (État, pouvoirs locaux, autres organismes) – activités des agents et recruteurs d'artistes |
| ARTS VISUELS Arts plastiques/beaux-arts Photographie Design | – création d'œuvres d'arts graphiques et plastiques – création d'œuvres photographiques – création de design | – production d'œuvres d'art visuel – publication d'œuvres photographiques | – organisation de foires et d'événements concernant les arts visuels – galeries d'art et expositions temporaires – commerce d'œuvres d'art visuel/marché de l'art (y compris e-commerce) | – activités de protection d'œuvres d'art visuel – restauration d'œuvres d'art visuelles | – formelle et non formelle : activités d'enseignement artistique et culturel | – activités de soutien à la gestion des droits d'auteur et des royalties – gestion administrative (État, pouvoirs locaux, autres organismes) |
| SPECTACLE VIVANT Musique Danse Théâtre Cirque Cabaret Spectacles pluridisciplinaires Autres spectacles vivants | – création d'œuvres musicales, chorégraphiques dramatiques et autres spectacles – création scénographique pour spectacles vivants | – production et organisation des arts de la scène – soutien et activités techniques à la production de spectacles | – activités de présentation de spectacles vivants – services de réservation | – restauration d'instruments de musique | – formelle et non formelle : activités d'enseignement artistique et culturel | – activités de soutien à la gestion des droits d'auteur et des royalties – gestion administrative (État, pouvoirs locaux, autres organismes) – activités des agents et intermédiaires artistiques |
| AUDIOVISUEL et MULTIMÉDIA Film Radio Télévision Vidéo Musique enregistrée Œuvres multimédias (y compris jeux vidéo) | – création d'œuvres audiovisuelles – création d'œuvres multimédias | – production de programmes cinématographiques, vidéo et audiovisuels, – production de programmes de télévision (y compris par l'internet) – édition d'enregistrements sonores, de films, de bandes vidéo (y compris par l'internet) – édition d'œuvres multimédias – publication de jeux électroniques-production de programmes radio – activités de postproduction audiovisuelle | – organisation de festivals et autres activités d'organisation d'événements – radiodiffusion et télévision (y compris par l'internet) – projection de films – distribution de films/vidéos – location de cassettes et disques vidéo – commerce d'œuvres audiovisuelles (y compris e-commerce) – expositions audiovisuelles temporaires | – activités de protection d'œuvres audiovisuelles et multimédias – restauration d'œuvres audiovisuelles et multimédias | – formelle et non formelle : activités d'enseignement artistique et culturel | – activités de soutien à la gestion des droits d'auteur et des royalties – gestion administrative (État, pouvoirs locaux, autres organismes) – activités des agents et recruteurs d'artistes |
| ARCHITECTURE | – création architecturale | | – activités d'expositions temporaires – activités des galeries | – activités de préservation architecturale | – formelle et non formelle : activités d'enseignement artistique et culturel | – gestion administrative (État, pouvoirs locaux, autres organismes) – activités de soutien à la gestion des droits d'auteur et des royalties |
| PUBLICITÉ | – création d'œuvres publicitaires | | – répartition des conceptions publicitaires | | – formelle et non formelle : activités d'enseignement artistique et culturel | – activités de soutien à la gestion des droits d'auteur et des royalties |
| ARTISANAT D'ART | – création d'œuvres artisanales artistiques | – production d'artisanat d'art | – expositions et commerce (y compris e-commerce) | – restauration d'artisanat d'art | – formelle et non formelle : activités d'enseignement artistique et culturel | – gestion administrative (État, pouvoirs locaux, autres organismes) |

Source : ESSnet-Culture/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011.

matière de publicité sont observées uniquement en termes de création en raison de leurs possibilités réelles de création artistique ; dès lors, ni la production de matériel publicitaire, ni l'aspect promotionnel du marketing ne sont pris en considération ;

- la production d'objets artisanaux constitue une part importante du patrimoine traditionnel (en lien avec le patrimoine immatériel). Il a été retenu par les États membres. L'artisanat d'art assure la création d'originaux de produits culturels.

S'agissant des fonctions, le groupe de travail a également conservé l'approche du groupe de travail européen LEG et n'a pas décrit de cycle culturel allant de l'offre à la demande mais a clairement souligné des fonctions culturelles spécifiques (création, production, diffusion et commerce, préservation, éducation et administration) permettant de relever et de mesurer les activités culturelles sous la forme d'activités économiques culturelles. Le cadre de l'ESSnet-Culture a conservé les fonctions du groupe de travail européen LEG mais en a ajouté une nouvelle, d'administration et de réglementation, qui fait principalement référence aux institutions publiques qui financent, réglementent et structurent la culture. Elle concerne également les activités de soutien de la part d'organismes privés, qui deviennent vitales pour les activités culturelles : les activités de gestion et management culturel, d'aide, de conseil ou de bureaux de mutualisation prennent de l'importance, la nécessité d'une nouvelle réglementation surgit avec les nouveaux réseaux de diffusion et finalement, comme les acteurs culturels utilisent de plus en plus un soutien professionnel dans l'exercice de leurs activités culturelles, pour leurs tâches administratives, etc.

ESSnet-Culture propose dès lors un cadre statistique européen actualisé, organisé en dix domaines culturels et six fonctions culturelles (tableau 1).

Délimitation du cadre européen : inclusions et exclusions

La décision d'inclure certaines activités culturelles dans le cadre des statistiques culturelles et d'en exclure d'autres entraîne des restrictions. La production de données comparables constituait l'objectif principal d'ESSnet-Culture. Pour y parvenir, ESSnet-Culture a privilégié dans cet exercice de cartographie une approche minimale mais solide et réaliste, fondée sur des normes communes et les nomenclatures existantes, parmi lesquelles la nomenclature économique a prédominé, dans la mesure où elle est la plus fréquemment utilisée.

Le cadre défini par ESSnet-Culture présente deux caractéristiques essentielles :

- il n'établit pas de hiérarchie entre les domaines culturels : aucun domaine n'occupe une position plus centrale qu'un autre. Il se distingue ainsi des théories où, fréquemment, les domaines culturels, en particulier ceux des arts classiques, occupent une place privilégiée au cœur de la

créativité. De telles théories impliquent des critères (de quelle nature : esthétique, sociologique, politique, économique ?) pour établir une hiérarchie dans laquelle un domaine est comparé à d'autres (par exemple y a-t-il davantage de création dans la danse que dans le cinéma, le dessin publicitaire ou l'architecture ?) ;

- la représentation de ce nouveau cadre est fondée sur l'articulation de fonctions séquencées qui placent la création artistique au cœur du cadre : la création est en fait le premier élément à la base des activités culturelles et même les domaines du patrimoine ne font pas exception puisque leurs activités dépendent de créations antérieures.

Les principales inclusions nouvelles, si l'on compare avec le cadre européen antérieur, concernent les domaines de la publicité et de l'artisanat d'art ainsi que la fonction d'administration et réglementation.

Certaines inclusions effectuées par ESSnet-Culture font l'objet d'une approche appropriée, à l'intérieur des domaines culturels du cadre ou selon d'autres dimensions comme par exemple à travers les pratiques culturelles.

Le patrimoine culturel immatériel (qui englobe les langues et toutes les expressions et traditions vivantes) se trouve placé à l'intérieur du domaine du patrimoine. Les activités relevant du patrimoine culturel immatériel ne sont pas répertoriées en tant que « domaine » ou « fonction » parce que le patrimoine immatériel est une activité liée à la préservation (« hérité de nos ancêtres et qui doit être transmis à nos descendants », Unesco). Le fait de rattacher le patrimoine culturel immatériel au domaine du patrimoine ne signifie pas que ce patrimoine ne concerne qu'un type de discipline, ni qu'il représente un élément passé, disparu, non vivant. Prenons l'exemple des musées, qui, avec des missions de conservation et de présentation au public, œuvrent dans toutes les disciplines et y compris l'art contemporain ou les arts de tous les continents. Plus particulièrement, la difficulté à mesurer le patrimoine immatériel selon l'organisation par fonctions et domaines ont conduit à privilégier des propositions pratiques. L'approche statistique du patrimoine culturel immatériel est complexe. Seuls certains éléments (par exemple les langues) peuvent être appréhendés par des études spécifiques².

Voici quelques exemples du traitement spécifique réservé à des cas limites :

- l'approche la plus appropriée pour appréhender les phénomènes des réseaux sociaux ou la diffusion par baladeur (*podcasting*) est celle des pratiques culturelles et de la participation sociale et non celle des activités économiques ;
- l'équipement audiovisuel est pertinent pour l'étude des consommations culturelles des ménages, mais non pour la mesure plus large des activités économiques de fabrication ;
- les activités de recherche en général sont davantage liées à l'intellectualité dans son ensemble qu'à la culture (même si les deux ne sont pas exclusives) : elle n'est pas incluse en tant que fonction même si la recherche tech-

2. Un article distinct relatif au patrimoine immatériel et aux statistiques, rédigé par A. Morrone, figure en annexe du rapport final d'ESSnet-Culture.

nique appliquée (nécessaire par exemple pour l'archéologie) peut être incluse comme une activité culturelle ;
– certains secteurs ne sont pas considérés dans le cadre des activités culturelles mais les professions qui y sont liées sont envisagées parce qu'elles sont partiellement culturelles suivant l'approche de l'emploi culturel : par exemple les développeurs web et multimédias sont inclus mais le secteur de l'informatique ne l'est pas.

Certaines activités économiques sont traitées en tant qu'activités rattachées à des activités culturelles ; leur inclusion est proposée comme optionnelle, ces secteurs d'activités doivent donc être clairement indiqués quand ils sont intégrés dans des résultats.

En général, la fabrication n'est pas une activité culturelle en soi mais une activité industrielle qui bénéficie des activités productives de la culture (s'agissant de certaines activités industrielles culturelles de fabrication de biens reproductibles tels que les livres, la presse, les enregistrements audiovisuels).

C'est pourquoi certaines activités manufacturières spécifiques liées aux produits culturels sont considérées comme des activités liées : elles ne donnent pas de valeur culturelle au produit, mais elles permettent de transformer un bien de reproduction de masse en un bien culturel disponible à la consommation. Cela concerne l'impression de journaux, les « autres impressions » (y compris principalement l'impression de livres) et la reproduction de musique enregistrée (NACE 2008, classes 18.11, 18.12 et 18.20).

Les activités de fabrication de produits auxiliaires (comme l'équipement audiovisuel optique et les instruments de musique) ne sont pas incluses, à l'exception de la fabrication d'instruments de musique, qui est statistiquement identifiée sous la référence NACE Rev.2 classe-32.20.

ESSnet-Culture a proposé d'exclure certaines activités du cadre général des statistiques culturelles, compte tenu de la définition proposée des activités culturelles (relatives à des expressions et à des valeurs artistiques et culturelles) ainsi que de la nécessité de la qualité et de la disponibilité des données (identification possible d'activités culturelles au sein de nomenclatures statistiques). Les activités suivantes sont dès lors exclues du cadre proposé :

- les activités informatiques relatives aux systèmes d'exploitation et aux logiciels d'application ;
- les activités d'information (télécommunications) ;
- les activités de loisirs (jeux, divertissements, paris, etc.) et le tourisme ;
- les réserves naturelles, zoos ou jardins botaniques ;
- la fabrication de produits d'ornementation (céramique, bijouterie, etc.).

Concepts clés du cadre européen

Le cadre d'ESSnet-Culture repose sur trois concepts essentiels qui, combinés, structurent le cadre statistique européen en matière de culture : domaine, fonction, dimension.

Le domaine culturel consiste en un ensemble de pratiques, d'activités ou de produits culturels, centrés sur un groupe d'expressions reconnues comme des expressions artistiques.

Les fonctions utilisées par le cadre ESSnet-Culture sont des fonctions séquencées (de la création à la diffusion, sans oublier les fonctions d'éducation ou de soutien) mais elles ne visent pas à représenter l'ensemble du cycle économique. Elles suivent à la fois une approche économique fondée sur les nomenclatures statistiques économiques et une approche pratique, l'objectif final étant la production de données culturelles solides. Les fonctions sont croisées avec les domaines de manière à définir des activités culturelles.

Création – La fonction de création concerne les activités liées à l'élaboration d'idées et de contenus artistiques et de produits culturels originaux. Dans certains cas, comme le patrimoine, la fonction créative est moins évidente, cette fonction se manifestant plus généralement au travers de la diffusion. La scénographie par exemple, l'art de concevoir et d'organiser l'espace pour des expositions ou des spectacles, vise à diffuser le patrimoine et les arts mais est fondée sur la création – l'art de faire se rencontrer les volumes, les objets, les couleurs, la lumière en mobilisant des compétences techniques et artistiques.

Production/édition – La production de biens et de services culturels concerne des activités qui permettent de transformer une œuvre originale en une œuvre disponible. La production et l'édition sont liées à la même phase du cycle mais la production concerne des produits non reproductibles, alors que l'édition concerne des produits reproductibles. La production et l'édition impliquent différents formats et méthodes : l'édition papier d'un livre relève de l'édition tout comme l'édition de livres au format numérique.

Parfois, la fonction de production figure dans les statistiques économiques mais elle n'est pas considérée comme une matière culturelle, comme par exemple l'architecture, un domaine où la production équivaut à l'activité non culturelle de construction ; les activités d'imprimerie sont également une étape du cycle mais elles ne sont pas considérées comme des activités purement culturelles. Parfois, la fonction de production est constituée par des activités de services, comme les activités nécessaires à l'établissement d'une collection (exemples : muséographie, constitution du fonds des bibliothèques).

Diffusion/commerce – La fonction de diffusion correspond aux activités permettant que les œuvres créées et produites soient disponibles ; la diffusion inclut les actes de communication et de diffusion de contenus permettant que les biens et services culturels soient accessibles aux consommateurs (exemples : expositions, galeries, diffusion de programmes). Elle ne fonctionne pas de la même manière que les activités de commerce, où la dimension commerciale est mise en avant. Les activités commerciales culturelles sont les activités qui impliquent l'achat de produits culturels à une tierce partie dans le but de les vendre sans les transformer ou en ne les transformant que de manière très limitée. Les activités commerciales cultu-

relles n'entrent parfois que partiellement dans des classes statistiques culturelles (par exemple, la vente de journaux est unie à celle de papeterie), et sont parfois entièrement considérées comme culturelles (par exemple, la vente de livres). Les réseaux de distribution connaissent des transformations majeures avec l'avènement du commerce électronique : le commerce en ligne est inclus dans le concept d'activités culturelles.

Ces trois premières fonctions essentielles ne sont pas nécessairement séparées, en raison des nouvelles technologies. Dès lors, la création et la diffusion d'un produit culturel (par exemple la musique) peuvent être accomplies simultanément et par la même personne (un professionnel ou un amateur) grâce aux nouveaux outils numériques (logiciels de création musicale, réseaux sociaux). La diffusion par l'internet en particulier simplifie et favorise une telle démarche.

Préservation – La préservation recouvre toutes les activités qui conservent, protègent, restaurent et maintiennent le patrimoine culturel. La numérisation est considérée comme faisant principalement partie des activités de conservation, même si elle a également une fonction de diffusion.

Éducation – L'éducation est comprise comme l'éducation formelle et non formelle dans le domaine de la culture. Elle permet le développement et le transfert de compétences au sein d'activités culturelles reconnues, mais elle a également une fonction de sensibilisation aux domaines culturels. L'éducation culturelle inclut dès lors toutes les activités culturelles qui rassemblent des professionnels, les amateurs qui les pratiquent ainsi que les citoyens et consommateurs qui y participent.

L'éducation formelle dans les domaines culturels ne peut être identifiée que dans les statistiques sur l'éducation provenant de sources de données administratives qui utilisent l'International Standard Classification of Education (ISCED). Malheureusement, il n'est pas possible de distinguer, dans des classifications statistiques économiques comme les NACE, les activités éducatives culturelles au sein de l'éducation formelle.

Administration/réglementation – La fonction de gestion renvoie aux activités menées par tous les organismes institutionnels, publics ou privés, dont la mission est d'offrir et de créer les moyens et l'environnement favorable aux activités, aux opérateurs et aux espaces culturels. Cela inclut les activités administratives et les activités de soutien technique pour gérer et développer les activités culturelles. La réglementation est nécessaire à la fois pour encourager les activités culturelles et pour définir et conférer des droits d'auteur.

Les dimensions : au côté de ces fonctions culturelles, d'autres approches de la culture utilisant d'autres outils sont à prendre en compte, la première concernant la demande de biens et services culturels. La demande et les fonctions sociales sont qualifiées dans le cadre ESSnet-Culture de « dimensions ». Une « dimension » renvoie à une composante spécifique de la culture : l'économie, l'emploi, la consommation, le financement, les pratiques

culturelles et la participation sociale. Ces composantes mettent en jeu différents outils et poursuivent des objectifs différents ; elles méritent dès lors un traitement particulier.

L'absence de hiérarchie entre domaines culturels et le rôle central de la création permettent de présenter un cadre clair et solide et évitent le risque de voir la culture noyée dans d'autres secteurs. En outre, cela permet une actualisation future, avec l'inclusion ultérieure de nouveaux domaines culturels. L'inclusion d'activités culturelles suppose que les composantes dominantes soient la création artistique et les valeurs culturelles.

Il faut rappeler que la fonction de création ne doit pas être confondue avec le concept de créativité, largement utilisé et débattu dans le concept des « industries culturelles et créatives » (ICC, voir annexes au rapport final). Le concept d'industries créatives est très vague et n'est pas clairement défini dans les différents documents qui y font référence : il recouvre des réalités diverses et des secteurs culturels qui varient largement d'une présentation académique ou d'une stratégie nationale à une autre (et même en termes de différences lexicales et linguistiques). La variété des secteurs (allant des beaux-arts aux télécommunications et aux logiciels) incluse dans les ICC conduit à une grande diversité de chiffres qui ne favorise pas la comparabilité et qui conduit à mélanger des activités culturelles et des activités industrielles.

Pour toutes ces raisons, le cadre ESSnet-Culture préfère utiliser des concepts généraux pour cartographier le cadre statistique sur la culture : activités culturelles, activités économiques, ainsi que les concepts économiques et statistiques de champ culturel et de secteurs culturels. ESSnet-Culture recommande, quand on évoque les industries culturelles et créatives, de mentionner clairement les secteurs d'activités couverts, de manière à indiquer des délimitations claires et permettre d'atteindre les objectifs de comparabilité.

Les activités culturelles s'entendent comme toute activité reposant sur des valeurs culturelles et/ou une expression artistique, que cette activité soit marchande ou non marchande et pour tout type de structure (individus, entreprises, groupes, organisations, amateurs ou professionnels).

Plus précisément, les activités culturelles, artistiques ou créatives définies par le champ ESSnet de la culture comprennent dix domaines culturels – le patrimoine culturel, les archives, les bibliothèques, le livre et la presse, les arts plastiques, le spectacle vivant, l'audiovisuel et le multimédia, l'architecture, la publicité et l'artisanat d'art – fondés sur les fonctions économiques de création, de production et d'édition, de diffusion et de commercialisation, de conservation, de formation et d'administration et de management culturels.

Pour conclure, le cadre européen en matière de statistiques culturelles peut être résumé comme suit : « On entend par activité culturelle toute activité reposant sur des valeurs culturelles et/ou des expressions artistiques, que cette activité soit marchande ou non marchande et qu'elle soit menée par tout type de structure (individus, entreprises, groupes, organisations, amateurs ou professionnels). Le

cadre de l'ESSnet-Culture pour les statistiques culturelles comprend dix domaines culturels (patrimoine, archives, bibliothèques, livres et presse, arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel et multimédia, architecture, publicité, artisanat d'art), sur la base des fonctions économiques de création, production et édition, diffusion et commerce, préservation, éducation, administration et réglementation. »

Le cadre européen sur les statistiques culturelles peut également être décrit de manière simplifiée dans la matrice visuelle ci-après : le mandala des activités économiques culturelles.

Mesure des activités culturelles dans les classifications statistiques

Le groupe de travail sur le cadre et la définition des statistiques culturelles a proposé de lier les activités culturelles du cadre ESSnet-Culture et les activités statistiques économiques en utilisant principalement la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), nomenclature statistique commune de l'Union européenne, utilisée dans les études harmonisées.

Nomenclatures par activités

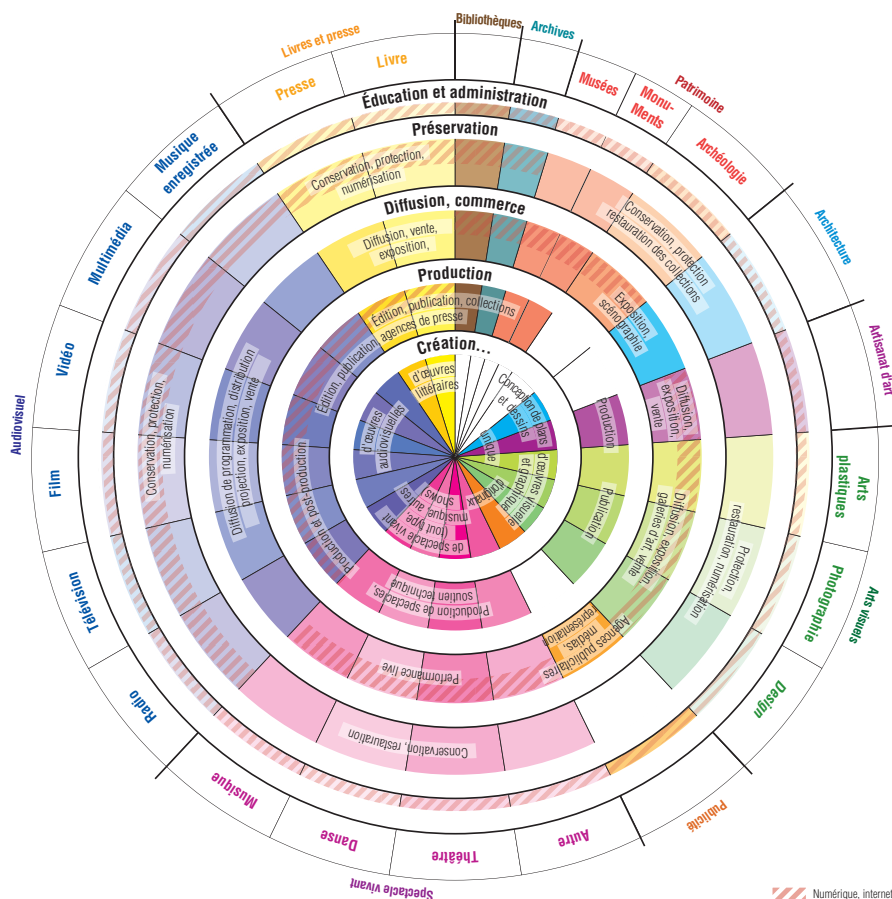
La nomenclature NACE a été révisée en 2008 : la nouvelle NACE Rév.2, 2008 accorde une grande importance aux activités d'information et de communication et aux

activités de services, en offrant à la culture une meilleure visibilité statistique. La culture bénéficie de ces améliorations, par exemple avec la mise en avant des activités de *design*, édition, jeux électroniques, éducation culturelle ; la nouvelle nomenclature distingue aussi certaines activités précédemment rassemblées dans d'autres groupes (musées, sites et monuments ; création dans les arts visuels ; soutien aux arts de la scène).

En juxtaposant activités culturelles et activités statistiques économiques, la nomenclature montre que les activités culturelles détaillées sont souvent fragmentées entre différentes classes NACE. En outre une même classe NACE recouvre non seulement des activités culturelles mais aussi des activités non culturelles. Il existe peu de concordances absolues entre une activité culturelle théorique et une classe NACE, même au niveau fin de la classe NACE quatre positions (soit quatre chiffres) : édition de livres (58.11) ; édition de journaux (58.13) ; édition de revues et périodiques (58.14) ; édition de jeux électroniques (58.21) ; activités de post-production (59.12) ; projection de films cinématographiques (59.14) ; gestion de salles de spectacles (90.04).

Certaines classes NACE à quatre chiffres mélangent généralement plusieurs activités ou fonctions culturelles : par exemple, les activités culturelles théoriques de « création d'œuvres d'art plastique » et de « création d'œuvres littéraires » ne peuvent être strictement identifiées statistiquement parce qu'elles sont rassemblées dans la même

Graphique 1 – Mandala des activités économiques culturelles



Source : ESSnet-Culture/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011.

classe (90.03-Création artistique). Les affinements de classes nationales, au contraire, améliorent le repérage des activités culturelles parce qu'elles utilisent un niveau d'analyse plus détaillé, souvent en raison de l'importance de ces secteurs dans l'économie nationale (par exemple l'Allemagne distingue précisément les activités des compositeurs de celles des artistes visuels ou des écrivains, l'Italie détaille le *design*, etc.).

Au niveau européen, les codifications détaillées doivent dès lors être utilisées lorsque l'on souhaite étudier les activités culturelles : par exemple alors que la classe NACE à quatre positions « activités d'architecture » couvre bien les activités de création architecturale, son niveau agrégé, la division à trois positions « activités d'architecture et d'ingénierie et consultance technique afférente » (71.1), est trop large, puisqu'il inclut également des activités non culturelles d'ingénierie.

Nomenclatures par produits

La distinction des activités culturelles peut également être améliorée en utilisant les nomenclatures de produits par activité (CPA 2008), la classification européenne commune pour la comparaison de données statistiques sur les produits (biens et services) dont la structure est plus détaillée que la structure NACE (codification numérique à six chiffres).

Cette approche utilisant la CPA a conduit à établir une hiérarchie entre les classes NACE : trois rangs culturels ont été proposés selon que les activités sont « totalement/principalement/partiellement » culturelles. Le principe est fondé sur le fait qu'une classe NACE inclut une proportion plus ou moins grande de contenu théorique culturel. Dans cette perspective, 22 classes NACE Rév.2, 2008 sont considérées comme « totalement » culturelles. Par exemple, le contenu de la classe 90.03 NACE « création artistique » inclut seulement des activités que nous considérons comme culturelles et, par conséquent, cette classe est totalement culturelle. Au contraire, la classe 74.20 « activités photographiques » inclut également des activités que nous n'avons pas conservées (donc, des activités non culturelles) – le traitement des films et laboratoires – si bien que la classe 74.20 n'est que principalement culturelle. Les classes NACE « totalement » ou « principalement » culturelles sont celles qui peuvent être utilisées pour produire des données statistiques sur les activités culturelles économiques.

Pour donner un autre exemple, la classe NACE 47.78 « autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé » ne contient que très peu de contenu culturel dans sa définition même – les activités des galeries d'art commerciales – elle n'est donc que partiellement culturelle³.

Les codes CPA identifiés pour le cadre ESSnet sont par conséquent de deux types : tout d'abord, les codes CPA provenant directement des classes culturelles NACE (c'est-à-dire les classes NACE incluses dans le cadre ESSnet) indiquent de manière détaillée des activités ou des produits

culturels. Par exemple le code CPA 58.11.30 décrit les « livres en ligne » et il est important de voir que ces nouveaux produits culturels sont intégrés dans les nomenclatures révisées en 2008, même si les sources statistiques et les études statistiques ne les distinguent pas encore.

Deuxièmement, certains produits ou services culturels sont décrits selon un code CPA mais ce dernier dépend d'une classe NACE non culturelle : par exemple, les codes CPA 47.00.91 « commerce de détail d'antiquités » et 47.00.92 « commerce de détail de livres d'occasion » sont considérés comme produits culturels mais la classe NACE 47.91 « vente à distance par correspondance ou *via* l'internet » dépasse le champ des activités culturelles pour être incluse dans le cadre ESSnet sur la culture. D'autres codes de produits pourraient permettre éventuellement de mesurer des biens et services culturels, par exemple les activités des services de réservation, agences de placement, recherches culturelles appliquées, commerce de détail de produits du patrimoine, sans être incluses s'agissant de l'ensemble de la classe d'activité statistique.

Pour conclure, 29 classes à quatre positions de la NACE Rév.2, 2008 sont proposées pour collecter des données européennes sur les activités culturelles économiques, dont 22 classes entièrement culturelles en termes de contenu, les sept autres classes représentant des activités plus larges que les activités culturelles.

Au niveau à 3 positions, seuls 6 groupes NACE Rév.2, 2008 couvrent entièrement des activités culturelles :

- activités cinématographiques, vidéo et de télévision (59.1) ;
- enregistrement sonore et édition musicale (59.2) ;
- édition et diffusion de programmes radio (60.1) ;
- programmation de télévision et télédiffusion (60.2) ;
- activités spécialisées de *design* (74.1) ;
- activités créatives, artistiques et de spectacle (90.0).

Les autres groupes ne sont que « partiellement » culturels, parce que leur description recouvre des activités qui ne sont pas reprises dans le cadre ESSnet : par exemple, le groupe 58.2 « édition de logiciels » recouvre, en plus de l'édition de jeux vidéo, l'édition d'autres logiciels qui ne sont pas conservés pour le cadre ESSnet.

Au niveau à 2 chiffres, seules 3 divisions de NACE Rév.2, 2008 sont entièrement culturelles :

- production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale (59) ;
- programmation et diffusion (60) ;
- activités créatives, artistiques et de spectacle (90).

Pour maintenir la cohérence et la visibilité du cadre en matière culturelle, il est dès lors recommandé d'établir le cadre conceptuel d'ESSnet sur la culture au niveau le plus détaillé des classes NACE Rév.2, le niveau à quatre chiffres : il s'agit d'un préalable pour fournir les données les plus pertinentes et les plus précises sur les activités culturelles. À un niveau moins détaillé (3 chiffres), les nomenclatures couvriraient par exemple les activités des jardins

3. Remarque : pour la production de données statistiques européennes, ces proportions devront être affinées en fonction des contextes nationaux et de l'importance économique de chaque secteur.

Tableau 2 – Activités statistiques de la NACE Rév.2, 2008 en fonction de leur rang culturel

| Classe NACE | Description NACE | Totalement culturel | Principalement | Partiellement |
|-----------------|---|---------------------|----------------|---------------|
| 47.61 | Commerce de détail de livres en magasin spécialisé | | x | |
| 47.62 | Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé | | x | |
| 47.63 | Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé | | x | |
| 47.78 | Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé (y compris galeries d'art) | | | o |
| 47.79 | Commerce de détail de biens d'occasion en magasin (antiquités) | | | o |
| 47.89 | Autres commerces de détail sur éventaires et marchés (y compris livres, vidéo, enregistrements musicaux) | | | o |
| 47.91 | Vente à distance par correspondance ou via Internet | | | o |
| 58.11 | Édition de livres | x | | |
| 58.13 | Édition de journaux | x | | |
| 58.14 | Édition de revues et périodiques | x | | |
| 58.21 | Édition de jeux électroniques | x | | |
| 59.11 | Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision | x | | |
| 59.12 | Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision | x | | |
| 59.13 | Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision | x | | |
| 59.14 | Projection de films cinématographiques | x | | |
| 59.20 | Enregistrement sonore et édition musicale | x | | |
| 60.10 | Édition et diffusion de programmes radio | x | | |
| 60.20 | Programmation de télévision et télédiffusion | x | | |
| 63.91 | Activités des agences de presse | x | | |
| 71.11 | Activités d'architecture | x | | |
| 73.11 | Activités des agences de publicité | | x | |
| 73.12 | Régie publicitaire de médias | | | o |
| 74.10 | Activités spécialisées de <i>design</i> | x | | |
| 74.20 | Activités photographiques | | x | |
| 74.30 | Traduction et interprétation | | x | |
| 74.90 | Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a. (livres, placement d'œuvres d'art) | | | o |
| 77.22 | Location de vidéocassettes et disques vidéo | | x | |
| 78.10 | Activités des agences de placement de main-d'œuvre | | | o |
| 79.90 | Autres services de réservation et activités connexes | | | o |
| 84.11 | Administration publique générale | | | o |
| 84.12 | Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale | | | o |
| 85.31 | Enseignement secondaire général | | | o |
| 85.32 | Enseignement secondaire technique ou professionnel | | | o |
| 85.41 | Enseignement post-secondaire non supérieur | | | o |
| 85.42 | Enseignement supérieur | | | o |
| 85.52 | Enseignement culturel | x | | |
| 85.59 | Enseignements divers | | | o |
| 90.01 | Arts du spectacle vivant | x | | |
| 90.02 | Activités de soutien au spectacle vivant | x | | |
| 90.03 | Création artistique | x | | |
| 90.04 | Gestion de salles de spectacle | x | | |
| 91.01 | Gestion des bibliothèques et des archives | x | | |
| 91.02 | Gestion des musées | x | | |
| 91.03 | Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires | x | | |
| 93.29 | Autres activités récréatives et de loisirs (y compris foires/salons de nature récréative, son et lumière) | | | o |
| 94.99 | Activités des organisations associatives n.c.a | | | o |
| ACTIVITÉS LIÉES | | | | |
| 18.11 | Imprimerie de journaux | | | o |
| 18.12 | Autre imprimerie | | | o |
| 18.20 | Reproduction d'enregistrements | | | o |
| 32.20 | Fabrication d'instruments de musique | | | o |

Source : ESSnet-Culture/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011.

Tableau 3 – Tableau de synthèse des domaines culturels : activités statistiques et sources

| Domaine culturel | Principale activité NACE (4 chiffres) | Source recommandée pour mesurer l'activité économique | Commentaires |
|---|---|---|---|
| Patrimoine | 91.02 Gestion des musées | European group on museum statistics (EGMUS) | |
| | 91.03 Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires | Sources nationales | Demande une analyse approfondie pour expertiser la comparabilité des données |
| Archives | 91 01 Gestion des bibliothèques et des archives | Sources nationales | Demande une analyse approfondie pour expertiser la comparabilité des données |
| Bibliothèques | 91.01 Gestion des bibliothèques et des archives | Sources nationales | Demande une analyse approfondie pour expertiser la comparabilité des données |
| Livres et presse indicateurs conjoncturels d'entreprise (STS) | 58.11 Édition de livres sur les entreprises (SSE) | Statistiques structurelles (SSE) et 2 chiffres (STS) | Correspond à la NACE 4 chiffres |
| | 50.13 Édition de journaux | SSE STS | Correspond à la NACE 4 chiffres (SSE) et 2 chiffres (STS) |
| | 58,14 Édition de revues et périodiques | SSE STS | Correspond à la NACE 4 chiffres (SSE) et 2 chiffres (STS) |
| | 63.91 Activités des agences de presse | | Données manquantes ou confidentielles (SSE) |
| Arts visuels | 74.10 Activités spécialisées de <i>design</i> | SSE | Correspond à NACE 4 chiffres (SSE) |
| | 74.20 Activités photographiques | | Des estimations SSE sont nécessaires, NACE 4 chiffres couvre également des activités non culturelles |
| | 90.03 Création artistique | | |
| Spectacle vivant | 90.01 Arts du spectacle vivant | | |
| | 90.02 Activités de soutien au spectacle vivant | | |
| | 90.04 Gestion de salles de spectacle | Sources nationales sur les équipements culturels | Demande une analyse approfondie pour expertiser la comparabilité des données |
| Audiovisuel | 58.21 Édition de jeux électroniques | SSE | Correspond à la NACE 4 chiffres (SSE) |
| et multimédia | 59.11 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision | SSE STS | Correspond à la NACE 4 chiffres (SSE) et 2 chiffres (STS) |
| | 59.12 Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision | SSE STS | Correspond à la NACE 4 chiffres (SSE) et 2 chiffres (STS) |
| | 59.13 Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision | SSE STS | Correspond à la NACE 4 chiffres (SSE) et 2 chiffres (STS) |
| | 59.14 Projection de films cinématographiques | SSE STS | Correspond à la NACE 4 chiffres (SSE) et 2 chiffres (STS) |
| | 59.20 Enregistrement sonore et édition musicale | SSE STS | Correspond à la NACE 4 chiffres (SSE) et 2 chiffres (STS) |
| | 60.10 Édition et diffusion de programmes radio | SSE STS | Correspond à la NACE 4 chiffres (SSE) et 2 chiffres (STS) |
| | 60.20 Programmation de télévision et télédiffusion | SSE STS | Correspond à la NACE 4 chiffres (SSE) et 2 chiffres (STS) |
| Architecture | 71.11 Activités d'architecture | SSE | Les résultats SSE demandent une expertise complémentaire |
| Publicité | 73.11 Activités des agences de publicité | | Des estimations SSE sont nécessaires, la NACE 4 chiffres couvre également des activités non culturelles |
| Artisanat d'art | | | |

Source : ESSnet-Culture/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011.

botaniques et zoologiques, la publication de répertoires et de fichiers d'adresses, les services d'information, de traitement des films, les activités d'ingénierie, l'édition de logiciels, les études de marché et le placement de campagnes publicitaires. ESSnet reconnaît toutefois le fait que la mise en œuvre du cadre proposé pour les statistiques culturelles (à un niveau détaillé de classification, la classe NACE Rév.2, 2008 à 4 positions) est souvent contrainte de reposer sur un champ plus large : la taille des échantillons dans les études nationales, la charge excessive pesant sur les institutions nationales les empêchent d'établir des distinctions et de se focaliser sur les secteurs culturels ; en outre, les méthodes de répartition de la bonne estimation du contenu culturel sont difficiles à mettre en œuvre en raison du manque de données.

Mesure des domaines culturels dans les études européennes

Après un passage en revue des domaines culturels tels qu'élaborés par ESSnet-Culture et l'inventaire mené par le ministère de la Culture du Luxembourg (Costac), une synthèse est proposée qui liste le contenu de chaque domaine en termes d'activités statistiques et en fonction des sources disponibles. L'accent a été mis sur les sources statistiques européennes existantes qui offrent une meilleure comparabilité entre les États membres (les autres sources, par exemple sur l'emploi, les dépenses, la participation culturelle, sont examinées dans les chapitres spécifiques des autres groupes de travail européens).

Certaines activités culturelles sont plutôt bien couvertes par les sources harmonisées : livres et presse, audiovisuel, *design*. D'autres nécessitent des développements (expertises à mener, estimations à calculer) : photographie, architecture, publicité. Plusieurs activités culturelles ne sont pas du tout couvertes par les données européennes harmonisées : patrimoine, archives, bibliothèques, création artistique dans les arts visuels, spectacle vivant et artisanat d'art.

FINANCEMENT DE LA CULTURE ET DÉPENSES CULTURELLES

Dépenses publiques en matière de culture

Les dépenses publiques (et notamment les dépenses au titre du budget de l'État) ont un rôle, sinon essentiel, du moins spécifique dans le financement de la culture. Dans ce contexte, on entend par dépenses publiques les dépenses des secteurs institutionnels (système européen des comptes, SEC 95) : le secteur S.13 (Administrations publiques) et les sous-secteurs S.11001 (Sociétés non financières publiques), S.121 (Banque centrale), S.12201 (Autres institutions financières monétaires publiques), S.12301 (Autres intermédiaires financiers publics, à l'exclusion des

sociétés d'assurance et des fonds de pension), S.12401 (Auxiliaires financiers publics), S.12501 (Sociétés d'assurance et fonds de pension publics).

Du point de vue du volume des ressources réparties tout comme du point de vue de l'évaluation du niveau de l'aide publique, le secteur le plus significatif dans ce contexte est le secteur S.13 (Administrations publiques). Trois sous-niveaux d'administration sont distingués : central, régional, local.

La méthode de collecte de données relatives aux dépenses publiques en matière culturelle est fondée sur le principe de données reflétant la réalité des livres comptables (rapports financiers) pour l'année de référence (en fonction des niveaux d'administrations publiques – le secteur S.13). Ces données doivent être disponibles comme données administratives, en particulier auprès des ministères des Finances, de la Culture, dans des administrations de niveau inférieur ou auprès d'autres ministères (en fonction des conditions nationales du financement de la culture).

Les inventaires dressés par le deuxième groupe de travail (TF2) permettent de cartographier et d'analyser la disponibilité des données, afin d'établir une méthodologie de la collecte et de la production de données harmonisées sur le financement de la culture.

Des questionnaires ont été envoyés et évalués : neuf pays n'appliquent pas la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP⁴), même dans des adaptations nationales. En outre, six pays utilisent des niveaux à deux chiffres, quatre pays des niveaux à trois chiffres et cinq pays des niveaux à quatre chiffres. Treize pays distinguent deux niveaux d'administration, contre trois niveaux dans neuf pays et quatre niveaux dans deux pays. La répartition des dépenses publiques directes en matière de culture s'effectue dans douze pays entre trois catégories fondamentales (courantes, de capital, de transfert), alors que quatre pays n'utilisent qu'une catégorie (courante) et que sept pays n'utilisent plus que trois catégories fondamentales. Deux pays ne disposent pas de série chronologique de données, etc.

La principale conclusion est que la collecte conjointe des données concernant les dépenses publiques en matière de culture au sein de l'Union européenne se heurte à différents obstacles qui hypothèquent la comparabilité des données, que ce soit dans le temps ou dans l'espace. Ces obstacles résultent tout particulièrement de la diversité des approches d'un pays à l'autre. Les difficultés suivantes ont été identifiées : disparité de la disponibilité des données dans les États membres, données non consolidées dans certains pays, pratiques nationales divergentes en termes de répartition par domaine culturel et d'inclusion de secteurs non culturels, difficultés de ventiler les données entre les niveaux (central, régional, local), divergences considérables dans la mise en œuvre de la classification CFAP, utilisation de fonds de transfert au lieu de l'achat ou de la vente de services, absence de définition concernant la couverture des domaines culturels, incohérences méthodologiques, fréquence des changements organisationnels ou comp-

4. Acronyme anglais : COFOG, Classification of the Functions of Government.

tables. Le groupe de travail a alors proposé de collecter un ensemble minimal de données disponibles dans tous les pays européens.

Des tableaux ont donc été conçus pour collecter les données des différents pays, tout d'abord un tableau simplifié dit initial, ensuite un tableau plus étendu constituant la version dite cible. Les spécifications des domaines et des sous-domaines culturels proviennent du cadre ESSnet-Culture tel que défini par le premier groupe de travail et des lignes supplémentaires ont été ajoutées : « interdisciplinaire » et « autres activités culturelles non spécifiées ci-dessus ». Il est évident que les données figurant dans le tableau dit initial proposé ne seront jamais complétées dans tous les domaines en raison de différences résultant du niveau d'application de la nomenclature CFAP et de la structure budgétaire de chaque pays européen. S'agissant du tableau cible, les données pour tous les domaines culturels pourraient être fournies suite à des ajustements additionnels qui correspondent à la nomenclature CFAP ou qui l'approfondissent⁵. Il s'agira néanmoins d'une entreprise de longue haleine.

Dépenses des ménages en matière culturelle

Les dépenses des ménages pour des services et des biens culturels occupent une place importante dans le financement de la culture. En termes de secteurs institutionnels (voir Système européen des comptes, SEC 95), il s'agit de dépenses relevant du secteur S.14 (Ménages).

Les données sur les dépenses des ménages en matière culturelle sont obtenues à partir des enquêtes harmonisées sur les budgets des ménages (HBS). L'objectif de telles enquêtes est de rendre compte des habitudes des ménages en termes de dépenses culturelles et de mesurer le poids de la consommation culturelle par rapport à la consommation totale de ces ménages. Cet instrument statistique a déjà une assez longue histoire dans certains pays de l'Union européenne. Les services statistiques utilisent la nomenclature uniforme COICOP-HBS (classification des fonctions de consommation des ménages) pour l'appliquer et Eurostat coordonne cette étude au moyen de recommandations méthodologiques. Cela rend la collecte de données sur les dépenses des ménages en matière culturelle plus facile que la collecte des données sur les dépenses publiques.

Les enquêtes HBS sur les budgets des ménages sont harmonisées à travers toute l'Europe. Elles sont principalement utilisées pour établir des indices des prix à la consommation et comme éléments utiles à la constitution des comptes nationaux. Elles constituent une source importante et précieuse de données pour l'analyse des conditions de vie des ménages. D'une part, les nomenclatures de biens et de services qui sont utilisées peuvent servir à construire un tableau détaillé des dépenses des consommateurs (classification des fonctions de consommation des ménages COICOP-HBS). D'autre part, les nombreuses variables disponibles dans ces études permettent de rapprocher la consommation avec des caractéristiques sociodémogra-

phiques comme l'âge, la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, le type de ménage, la catégorie de revenus, etc. Dès lors, elles peuvent constituer un outil précieux dans la description de la consommation culturelle et situer cette consommation dans le cadre de la consommation générale des ménages.

L'enquête HBS fournit des informations sur le montant des dépenses, la structure de la consommation et constitue la seule source d'information sur les dépenses des ménages liées au revenu. L'unité d'échantillonnage, tout comme l'unité répondante, est le ménage, qui consiste en un groupe de personnes qui vivent ensemble et partagent les dépenses de base (alimentation, soins et entretiens du ménage, etc.). Il s'agit généralement d'une famille, mais un ménage peut être constitué par un individu ou par un groupe d'individus. L'enquête HBS se focalise sur les habitudes de dépenses de consommation de tous les membres du ménage. En général, de telles enquêtes relèvent également d'autres informations sur les ménages (composition, revenu, équipement du logement).

Les principales contraintes identifiées pour la comparabilité internationale des données HBS ont trait à la diversité des méthodologies nationales (conception et taille de l'échantillon, délai et régularité de l'enquête).

Néanmoins, comme pour les dépenses publiques, une comparaison grossière des dépenses culturelles des ménages est possible sur la base des résultats des études statistiques annuelles sur les recettes des institutions culturelles. C'est particulièrement le cas des recettes provenant des billets d'entrée, des recettes générées par l'achat de biens de nature culturelle, des donations et contributions financières de particuliers, des droits de redevance télévisuelle et radiophonique, etc. Les choses sont cependant bien plus complexes. Le problème est que les ressources financières des dépenses non publiques (privées) en matière culturelle sont plus diverses que les ressources provenant des dépenses publiques. À côté des ménages, les visiteurs étrangers ou d'autres personnes, morales ou non de tous les secteurs institutionnels (à l'exception du secteur S.13 – administrations publiques) entrent également en jeu.

Deux tableaux ont été proposés par le groupe de travail européen consacrés au financement de la culture et dépenses culturelles (TF2) pour la collecte de données comparables sur les dépenses des ménages : un tableau restreint et un tableau plus large, en utilisant la nomenclature COICOP-HBS telle qu'elle est appliquée par Eurostat dans son recueil sur les statistiques culturelles.

Méthodologie fondée sur des questionnaires spécifiques

La collecte des données au sens des présentes directives est fondée sur les besoins à long terme de comparaison des dépenses culturelles entre les États membres de l'Union européenne (ou pour une comparaison internationale plus

5. En effet, seuls les codes 08.2 (Services culturels) et 08.3 (Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition) de la CFAP correspondent au champ de la culture mais ils restent trop agrégés pour permettre une identification pertinente des dépenses culturelles.

large). Pour parvenir à cet objectif, il importe de disposer d'un ensemble de définitions et de concepts communs sur ce que l'on entend par culture et par dépenses publiques (et privées) en matière culturelle.

La collecte harmonisée des données provenant des États membres de l'Union européenne est organisée par l'Union européenne et a pour principal objectif de fournir des informations sur tous les pays de l'Union européenne (éventuellement sur d'autres pays européens non-membres mais qui souhaitent participer à l'étude), concernant le domaine des dépenses culturelles. Les données ne sont pas collectées directement mais seront fournies par les représentants des pays de l'Union européenne participants. Elles refléteront à la fois le domaine des dépenses publiques et une partie importante des dépenses privées sous la forme des dépenses des ménages. Les dépenses des entreprises et des institutions privées concernant des biens et des services culturels ne seront pas prises en compte ici.

En principe, les sources de données sont doubles :

- statistiques, fondées en particulier sur la réglementation communautaire et les règles du droit national en la matière, et, dans le cas des dépenses culturelles, concernant principalement les dépenses des ménages ;
- administratives, fondées essentiellement sur le budget national et, dans le cas des dépenses culturelles, concernant principalement les dépenses publiques.

Dans le cas des données statistiques, la collecte doit veiller tout particulièrement à minimiser les non-réponses et les extrapolations (imputations) des données enregistrées dans une base d'échantillonnage (population de base). L'utilisation des données administratives doit se fonder sur des données consolidées, excluant la possibilité de compter plusieurs fois des dépenses à différents niveaux de pouvoir.

Questionnaires sur les dépenses publiques : dépenses publiques consolidées brutes en matière culturelle

La collecte d'informations sur les dépenses publiques en matière culturelle est proposée en deux phases (tableau initial et tableau cible). La première phase suppose l'utilisation de tableaux simplifiés (au stade initial) que les États membres participants soumettent à Eurostat, complétés dans les quinze mois suivant l'année de référence concer-

Tableau 4 – Structure des dépenses publiques

| Dépenses publiques | Dépenses courantes | Dépenses en capital (investissement) |
|--------------------|---|---|
| Directes | 1. Biens et services 2. Personnel 3. Autres | Investissements |
| Transferts | 1. À d'autres niveaux de pouvoir (transferts entre niveaux) 2. Autres (= transferts à des tiers) | 1. À d'autres niveaux de pouvoir (transferts entre niveaux) 2. Autres (= transferts à des tiers) |

Source : ESSnet-Culture/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011.

née. Dans la seconde phase, le tableau doit être utilisé pour inclure des informations détaillées (au stade cible) ; le moment de la demande et le délai de présentation seront déterminés par un accord entre les États membres et l'Union européenne.

Le tableau initial croisera les domaines culturels et deux types de dépenses publiques :

- dépenses des pouvoirs publics : les auteurs de ces dépenses correspondent à l'administration publique, envisagée aux différents niveaux de pouvoir : central, régional et local ;
- autres dépenses publiques : les auteurs de ces dépenses sont des entités qui n'appartiennent pas au périmètre des institutions publiques et qui subventionnent le domaine culturel – ces organes sont représentés par exemple par différentes institutions financières (voir SEC 95).

La structure de base des dépenses publiques (pouvoirs publics au niveau central, régional et local + autres organismes publics) est composée de dépenses courantes et de dépenses en capital (d'investissement). En outre, les dépenses publiques trouvent leur origine dans des dépenses directes ou des transferts.

Les calculs pour passer des dépenses brutes aux dépenses nettes s'effectuent comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Dépenses brutes} &= \text{dépenses courantes} + \text{dépenses en capital} \\ \text{Dépenses brutes des pouvoirs publics} &= \text{dépenses directes} \\ &\quad (\text{courantes} + \text{capital}) + \text{transferts (courants} + \text{capital)} \\ \text{Dépenses nettes} &= \text{dépenses directes} - \text{recettes directes} \end{aligned}$$

Les recettes directes peuvent provenir des ressources des ménages, des ressources d'autres entités privées, de fonds européens et éventuellement d'autres sources non précisées précédemment. Une des principales composantes de la catégorie des recettes directes est cependant constituée par les recettes des lieux culturels (théâtre, cinéma, musée, etc.), provenant de particuliers et d'institutions, et par les contributions de mécènes.

Une analyse fondamentale sera toujours menée sur la base des dépenses nettes. Sauf si les données disponibles sur les recettes directes sont fondées sur les dépenses nettes, les estimations doivent s'effectuer à partir des recettes provenant des billets d'entrée et des autres recettes directes (qui, en particulier pour les domaines culturels, affectent considérablement le résultat total).

Dans le même temps, les recettes directes provenant d'institutions culturelles à but non lucratif ne doivent pas être incluses (parce que les organisations à but non lucratif complètent leurs ressources financières à partir du budget de l'État).

Questionnaires sur les dépenses des ménages : les dépenses culturelles des ménages

S'agissant de la mesure de dépenses des ménages, on a suggéré de croiser les éléments (les codes COICOP-HBS utilisés dans la publication Eurostat, *Statistiques culturelles en Europe*) avec des variantes pertinentes :

- le revenu net disponible (20 % dans le quintile le moins élevé et 20 % dans le quintile le plus élevé) ;
- l'âge de la personne de référence (moins de 29 ans, 30 à 64 ans, 65 ans et plus) ;

- le niveau de scolarité de la personne de référence (primaire et secondaire inférieur 1 et 2 ; secondaire supérieur et postsecondaire 3 et 4 ; tertiaire 5 et 6).

Ainsi que, dans la version plus étendue :

- les activités professionnelles des membres du ménage (au moins une personne active ou non) ;
- la taille de la famille (personne seule ; un adulte avec enfants ; couple avec enfants ; couple sans enfants ; autres types de ménages).

Les indicateurs résultant des deux tableaux des dépenses publiques et des dépenses des ménages peuvent être créés sur une échelle relativement importante, en fonction de la disponibilité des données et des besoins de l'analyse. Nous pouvons citer certains d'entre eux : la part des différents niveaux de pouvoir dans les dépenses (en distinguant dépenses courantes et dépenses en capital) au total ou au sein du domaine pertinent ; la relation entre dépenses des pouvoirs publics et dépenses publiques totales ; structure des dépenses courantes par niveau de pouvoir ou par domaine ; structure des dépenses directes et leurs relations avec les dépenses publiques (pouvoirs publics et autres instances publiques) ; calcul des dépenses publiques nettes en matière culturelle ; rapports des dépenses entre groupes de ménages ; dispersion de la valeur des dépenses entre les différents groupes de ménages, à la fois en termes de dépenses totales et par domaine ; part des dépenses culturelles des ménages dans le total des dépenses des ménages ou par rapport à d'autres types de dépenses (éducation, santé, loisirs, achats de biens, etc.) ; etc.

SECTEURS CULTURELS

Défis liés aux secteurs culturels

Le troisième groupe de travail européen (TF3) s'est mobilisé sur la notion de « secteurs culturels⁶ », une notion largement utilisée dans plusieurs pays d'Europe, comme la France, la Suède et l'Italie, ainsi que par l'Unesco. Dans ce cadre, les défis rencontrés par ce groupe de travail consistaient à définir un champ commun pour les secteurs culturels (c'est-à-dire à définir un vocabulaire et à souligner les besoins d'actions essentiels) en vue d'harmoniser les statistiques culturelles sur l'emploi et les aspects économiques de ces secteurs.

En 2010, la Commission a publié le livre vert *Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives* qui explorait différentes manières de renforcer la coopération internationale et régionale et les activités mutuellement efficaces dans le secteur dit des industries culturelles et créatives (ICC). Ensuite est apparue la nouvelle stratégie économique de l'Union européenne, « Europe 2020 », une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive qui promeut une croissance fondée avant tout sur la connaissance et l'innovation, et qui favorise la cohésion sociale et construit un développement durable. L'emploi culturel est l'un des enjeux majeurs de cette nouvelle stratégie.

Le groupe de travail européen consacré aux secteurs culturels devait également trouver des synergies pour ces définitions dans un contexte difficile : ces dernières années le secteur économique des industries culturelles et créatives a suscité beaucoup d'attention dans de nombreux pays d'Europe. Le nombre des régions et des pays concernés ne fait que croître en dépit du fait que le secteur, complexe, est difficile à appréhender en raison de sa nature hétérogène et de sa fragmentation croissante. La complexité du concept des « industries culturelles et créatives » se retrouve à la fois posée en termes de couverture des secteurs et en termes de caractéristiques et de statut des entreprises. Par exemple, le livre vert européen assimile à la fois les entreprises et les organismes du secteur public dans sa conception des industries culturelles et créatives, alors que l'Observatoire européen des *clusters*, financé par la direction générale Entreprises et industrie de la Commission européenne, a exclu les bibliothèques, les musées ou le patrimoine culturel de son champ d'observation afin d'éviter la confusion avec des structures culturelles présentes dans les segments culturels où la part du financement public est plus importante.

S'agissant de l'étendue du secteur culturel que le groupe de travail devait envisager, la TF3 s'en est tenue au cadre de dix domaines culturels et de six fonctions, tel que défini par la TF1.

Concept de secteur culturel

Pour définir le secteur culturel, trois étapes méthodologiques étaient nécessaires. La première supposait la classification du champ de la culture dans son ensemble et l'identification des secteurs culturels comme un domaine à part entière. Les secteurs culturels diffèrent des autres sous-secteurs du champ de la culture en raison de l'accent prioritaire qui est mis sur l'économie de marché.

Durant la deuxième étape, l'utilisation du système de nomenclature des activités économiques et la définition de limites ont jeté les bases, fondées sur des faits, d'une définition des secteurs culturels. La reclassification des 29 activités économiques définies par le premier groupe de travail a fourni des catégories statistiques qui permettent une première définition claire des limites des secteurs culturels.

La troisième et dernière étape doit utiliser les statistiques relatives au marché pour mieux préciser le concept d'« activité économique » utilisé dans le système de nomenclature des activités économiques. En outre, les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) représentent une base de données complète pour les activités économiques ou commerciales qui sont considérées comme des sous-activités de l'activité économique au sens plus large. D'autres statistiques, comme l'enquête sur les forces de travail (LFS) ou les répertoires nationaux des entreprises, constituent des sources complémentaires d'informations statistiques.

6. La convention ESSnet en anglais est rédigée en utilisant le concept de *cultural industries*.

Suivant cette méthodologie, le secteur culturel, c'est-à-dire *cultural industries*, est défini comme suit :

- le terme « secteur culturel » définit un segment économique indépendant au sein du champ de la culture ;
- ce segment économique rassemble toutes les entreprises et les commerçants indépendants qui sont impliqués dans la création et la distribution de produits et de services artistiques sur le marché ;
- les entreprises culturelles et les artistes indépendants sont soit orientés vers le marché, soit commerciaux par nature parce qu'ils sont essentiellement financés par le marché, par la vente de leurs œuvres, de leurs produits et leurs services à des prix dictés par le marché ;
- le secteur culturel est représenté par des sous-secteurs du champ de la culture, commerciaux ou orientés vers le marché, dans chacun des dix domaines culturels : patrimoine, archives, bibliothèques, livres et presse, arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel et multimédia, architecture, publicité et artisanat d'art ;
- les artistes indépendants et ceux qui travaillent dans les secteurs culturels occupent une position particulière parce que leurs activités sont tantôt tournées vers le marché et tantôt ne le sont pas ; ils peuvent dès lors être des acteurs à la fois des marchés selon le critère du profit et relevant du champ non marchand ;
- le secteur culturel ne comprend pas les entreprises, organisations ou associations sans but lucratif, qui sont principalement financées par les pouvoirs publics ou par des mécènes privés (société civile). Le principal objet de telles institutions n'est pas d'obtenir les meilleurs prix sur le marché ou de générer des revenus pour assurer leur existence.

Le contenu des industries culturelles et créatives n'est pas strictement défini en Europe ; il reste insuffisamment décrit pour permettre de produire des statistiques comparatives. Il est défini assez largement et permet l'inclusion de bon nombre de situations exceptionnelles dans les différents pays européens. Les statistiques comparatives supposent au contraire que tous les chiffres statistiques soient produits en utilisant la même méthodologie, et, au préalable, que chaque fournisseur de données définisse de la même manière le champ statistique de la culture. On peut accepter que de temps à autre, certaines définitions demandent à être revues et que certains domaines puissent être ajoutés ou supprimés des descriptions méthodologiques, mais tous les chiffres publiés par les différents producteurs de données ainsi que toutes les années dans les séries chronologiques doivent correspondre aux mêmes définitions. Sans ce prérequis, la comparaison n'est pas possible. ESSnet-Culture a élaboré une proposition de base méthodologique harmonisée universelle pour les différentes extractions possibles de données permettant, par exemple, d'obtenir des données sur des domaines culturels spécifiques ainsi que leurs différentes fonctions et l'ensemble de leurs différentes combinaisons.

Le cadre proposé par ESSnet-Culture a divisé le champ de la culture, c'est-à-dire tous les domaines culturels, en

fonctions, dont la première (la fonction centrale dans le mandala qui exprime visuellement les domaines et les fonctions en cercles concentriques) est la création. La création ne correspond pas à la description des industries créatives mais doit être considérée comme la fonction où la créativité culturelle est la plus concentrée. L'utilisation dans le même cadre de la distinction des « activités économiques créatives » (qui ne doit être faite que lorsque le terme « créatives » est utilisé statistiquement) porte à confusion et est incorrecte car la création est seulement fondée sur l'acte de créer.

Comme le concept statistique de secteur culturel n'existe pas dans les nomenclatures économiques existantes (voir NACE), il a été admis durant les travaux du groupe de travail qu'il existait déjà plusieurs conceptions de ces secteurs dans le monde. La TF3 propose que le terme de « secteur culturel » décrive toutes les activités économiques culturelles dans le cadre d'ESSnet. En tant que compromis, mais aussi parce que cette solution est généralement admise pour la terminologie statistique, la TF3 propose que « les caractéristiques économiques du secteur culturel » soient utilisées pour les statistiques économiques de l'ensemble des secteurs culturels. Pour parler de l'économie et de l'emploi dans le secteur culturel, il faut préférer l'expression « emploi et caractéristiques économiques du secteur culturel⁷ ».

Culture et emploi

Emploi culturel et professions culturelles

Le troisième groupe de travail européen consacré aux secteurs culturels a suivi l'approche déjà proposée par le précédent groupe de travail sur l'emploi culturel⁸ : « La *Task Force*, en s'attaquant au sujet de l'emploi culturel, a décidé de suivre deux approches différentes (mais d'importance égale). D'une part, elle a étudié tous les emplois dans les entreprises ayant une activité dans un domaine culturel et de l'autre, elle a examiné l'emploi des métiers rattachés aux domaines culturels » – et a pris en compte la définition de l'emploi culturel, défini comme « l'ensemble des personnes exerçant une profession culturelle ou travaillant dans une unité économique du champ de la culture ».

L'emploi culturel se rencontre dans trois types de situations :

- la population active qui, à la fois, exerce une profession culturelle et travaille dans le secteur culturel (par exemple un danseur de ballet dans une salle de spectacle ou un journaliste d'un quotidien) ;
- la population active qui exerce une profession culturelle en dehors du champ de la culture (par exemple un *designer* dans l'industrie automobile) ;
- la population active qui exerce une profession non culturelle dans les secteurs culturels (par exemple un comptable dans une maison d'édition).

Pour évaluer l'emploi culturel, on prend en compte l'ensemble de l'emploi dans les activités culturelles ainsi

7. Et ne pas utiliser en français la traduction littérale du terme anglophone de *cultural industries*.

8. Voir le groupe de travail sur les statistiques culturelles de l'emploi culturel, LEG, publication Eurostat, DOC/ESTAT/E3/2001/CULT02.

Tableau 5 – Professions culturelles au sein de la CITP-08

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 32 groupes professionnels de la CITP-08 (4 chiffres) uniquement composés de professions culturelles : <ul style="list-style-type: none"> 21.61 Architectes, bâtiment 21.62 Architectes paysagistes 21.63 Concepteurs modélistes de produits et de vêtements 21.66 Concepteurs graphiques, multimédia, graphistes 23.54 Autres professeurs de musique 23.55 Autres professeurs de disciplines artistiques 26.21 Archivistes paléographes et conservateurs de musée 26.22 Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées 26.41 Auteurs et autres écrivains 26.42 Journalistes 26.43 Traducteurs, interprètes et linguistes 26.51 Artistes plasticiens 26.52 Compositeurs, musiciens et chanteurs 26.53 Danseurs et chorégraphes 26.54 Metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles 26.55 Acteurs 26.56 Annonceurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias 26.59 Artistes créateurs et exécutants non classés ailleurs 34.31 Photographes 34.32 Décorateurs et <i>designers</i> d'intérieur 34.33 Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques 34.35 Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique 35.21 Techniciens de radio-télévision et d'enregistrement audio-visuel 44.11 Employés de bibliothèque 73.12 Facteurs et accordeurs d'instruments de musique 73.13 Joailliers et orfèvres 73.14 Potiers et assimilés (produits céramiques et abrasifs) 73.15 Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre 73.16 Peintres d'enseignes, peintres-décorateurs et graveurs 73.17 Métiers de l'artisanat sur bois et sur des matériaux similaires 73.18 Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires 73.19 Métiers de l'artisanat non classés ailleurs | <ul style="list-style-type: none"> • 14 groupes de base de la CITP-08 (4 chiffres) partiellement composés de professions culturelles, c'est-à-dire groupes qui mélangent professions culturelles et non culturelles : <ul style="list-style-type: none"> 1222 Directeurs et cadres de direction, publicité et relations publiques (inclus : directeur de la publicité, directeur artistique) 1349 Autres cadres de direction, services spécialisés non classés ailleurs (inclus : directeur des archives, responsable de galerie d'art, responsable de bibliothèque, responsable de musée ; responsable d'entreprise et d'institution culturelle) 1431 Responsables de centres sportifs, de loisirs et culturels (inclus : responsable de cinéma, de théâtre, de salle de concert, de centre culturel) 2164 Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière (inclus : urbaniste, uniquement si lié à l'architecture) 2310 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur (inclus : professeurs de cours artistiques) 2320 Professeurs, enseignement technique et professionnel (inclus : professeurs de cours artistiques) 2330 Professeurs, enseignement secondaire (inclus : professeurs de cours artistiques) 2341 Instituteurs, enseignement primaire (inclus : professeurs de cours artistiques) 2513 Concepteurs de sites internet et de multimédia (inclus : <i>webdesigners</i>) 2632 Sociologues, anthropologues et assimilés (inclus : chercheurs liés au patrimoine culturel, archéologues...) 2633 Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques (inclus : chercheurs liés au patrimoine culturel, sémiotique...) 3339 Agents de services commerciaux non classés ailleurs (inclus : agent littéraire, agent théâtral) 5113 Guides (inclus : guide de musée, guide de galerie d'art) 7522 Ébénistes, menuisiers et assimilés |
|---|---|

Source : ESSnet-Culture/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011.

que les métiers culturels dans les entreprises dont l'activité principale n'est pas culturelle. Cette estimation est rendue possible par l'utilisation des classifications NACE (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) et CITP (Classification internationale type des professions⁹), qui permettent de croiser les données et dès lors d'estimer la proportion de l'emploi culturel, sur la base des enquêtes sur les forces de travail. Mais avant de calculer les coefficients culturels obtenus par l'intersection des codes NACE et CITP, il faut auparavant définir l'ensemble des inclusions et des exclusions du champ, que ce soit en ce qui concerne les activités ou les professions.

L'emploi dans les activités culturelles est défini comme regroupant l'ensemble de l'emploi culturel et non culturel des unités économiques (entreprises, organisations, indé-

pendants, etc.) dont les activités appartiennent au champ de la culture. Les activités culturelles sont celles définies par le premier groupe de travail, c'est-à-dire 22 secteurs composés exclusivement d'activités culturelles de la nomenclature NACE Rév.2, 2008 à 4 positions, et 7 secteurs comprenant à la fois des activités culturelles et non culturelles.

En l'absence de toute classification spécifique pour les occupations culturelles, la CITP est le principal outil disponible pour que nous puissions les identifier. Toutefois, les occupations culturelles et artistiques sont réparties dans différents codes de la CITP-08, et comme il n'existe aucun code unique permettant de les identifier, elles doivent être identifiées par l'entremise de critères spécifiques, et le niveau le plus détaillé doit être utilisé (quatre chiffres). Il se peut malgré tout que parfois, même le niveau le plus

9. Acronyme anglais : ISCO pour International Standard Classification of Occupations.

détaillé soit trop général pour distinguer les professions culturelles des professions qui ne le sont pas.

Le groupe de travail européen définit de cette manière une profession culturelle :

« Les professions culturelles comprennent les professions impliquées dans le cycle économique créatif et artistique, c'est-à-dire la création, la production, la diffusion et le commerce, la préservation, l'administration et la réglementation, ainsi que la collecte et la préservation du patrimoine. Ces professions impliquent des tâches et des obligations entreprises :

- à des fins d'expression artistique (par exemple arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel, etc.) ;
- pour générer, développer, préserver ou refléter des valeurs culturelles ;
- pour créer, produire ou diffuser des biens et des services culturels, généralement protégés par le droit d'auteur. »

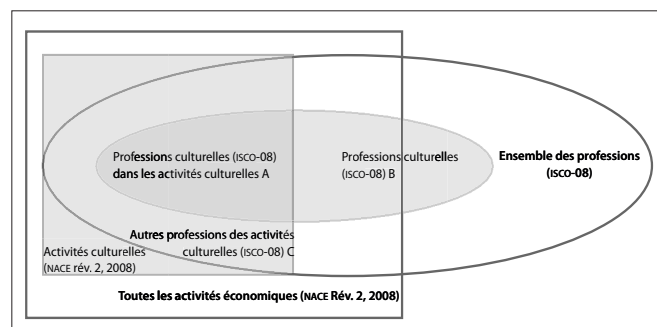
Avec les trois critères qui ont été conservés, plus de 120 professions artistiques et culturelles théoriques ont été examinées et les professions culturelles statistiques ont été identifiées dans 48 groupes professionnels à quatre chiffres de la CIP-08 (contre 24 groupes dans la CIP-88) (tableau 5).

Pour les estimations de l'emploi culturel, ces emplois partiellement culturels devraient être inclus conformément aux estimations qui doivent être menées à l'aide des données disponibles dans certains pays.

Estimation de l'emploi culturel

En 2001, le précédent groupe de travail européen sur l'emploi culturel a développé un outil pour produire des données sur l'emploi culturel — une « matrice culturelle » — qui réunit professions culturelles et activités culturelles. Cette méthode d'évaluation de l'emploi culturel utilise les résultats de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT, acronyme anglais *LFS Labour Force Surveys*), qui a l'avantage d'être fondée sur un échantillon de ménages dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne (ainsi que dans les pays candidats et l'Association européenne de libre-échange (AELE), et être structurée autour de deux nomenclatures de référence : la nomenclature NACE qui classe l'activité principale de l'employeur, et la CIP qui classe les professions. Depuis lors, les nomenclatures ont été révisées et il est absolument impératif que la matrice soit actualisée pour la production de données sur l'emploi culturel, afin de mettre en cohérence les nomenclatures uti-

Graphique 2 – L'emploi culturel



Source : ESSnet-Culture/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011.

lisées pour la production de résultats avec celles utilisées pour la collecte des données (EFT).

La méthode consiste à estimer l'ensemble de l'emploi culturel dans l'économie, c'est-à-dire l'emploi dans toutes les activités culturelles ainsi que les emplois culturels dans les activités non culturelles. L'estimation peut être effectuée en croisant les deux nomenclatures (NACE et CIP) utilisées dans l'enquête sur les forces de travail (LFS).

Une fois que les postes les plus pointus ont été définis, il est simple de procéder à une estimation de l'emploi culturel :

$$\text{emploi culturel} = \text{professions culturelles (A)} + \text{professions non culturelles dans des activités culturelles (C)} + \text{professions culturelles dans des activités non culturelles (B)}$$

Les données provenant des enquêtes sur les forces de travail qui sont actuellement envoyées à Eurostat (EFT) doivent respecter un niveau minimum de détail à deux chiffres pour la nomenclature d'activité (NACE) et à trois chiffres pour la nomenclature des professions (CIP).

Néanmoins, sur la base des informations collectées en 2011 concernant le niveau de nomenclature utilisé dans les enquêtes nationales sur les forces de travail que les États membres envoient à Eurostat, la *Task Force 3* relève que :

- dix-neuf États membres ont envoyé des données NACE pour des codes à trois chiffres ;
- quinze États membres ont envoyé des données CIP pour des codes à quatre chiffres.

La méthode d'estimations antérieures (avec les nomenclatures NACE Rév.1, 2003 et ISCO-88) utilisait des coefficients où le niveau le plus affiné, c'est-à-dire NACE3*CIP4, n'était pas disponible. Pour les pays qui avaient fourni des informations au niveau NACE3*CIP3 ou NACE2*CIP4, la pondération s'établissait soit en termes d'activités culturelles, soit en termes de professions culturelles.

Sur la base du consensus atteint par ESSnet-Culture en matière de production de données à un niveau de nomenclature plus détaillé pour les activités culturelles et les professions artistiques, à savoir quatre chiffres pour la NACE Rév.2, 2008 et 4 chiffres pour la CIP-08, le groupe de travail européen a répertorié :

- six divisions pour les activités culturelles (les codes NACE3 : 59.1, 59.2, 60.1, 60.2, 74.1, 90.0), et trois groupes d'activités culturelles (les codes NACE2 : 59, 60, 90) ;
- sept groupes de professions culturelles (les codes CIP3 : 216, 235, 262, 264, 265, 343, 352).

Ce processus d'inclusion implique deux à trois chiffres pour la NACE Rév.2, 2008 et trois chiffres pour la CIP-08. Il constitue un préalable à la relance de la production de données à partir de la matrice générale des coefficients culturels.

Principaux indicateurs pour la production de données sur le champ de la culture

Des fiches d'indicateurs sont proposées pour répondre aux principaux besoins politiques en matière de statistiques culturelles. Ils sont largement documentés avec des spécifications sur les définitions, l'objet, la question de la recherche, les données requises, les sources des données,

Tableau 6 – Exemples de fiches d'indicateurs

| | |
|--|--|
| Nom de l'indicateur : Part des entreprises et organisations culturelles dans l'ensemble de l'économie | |
| Définitions : Le nombre des entreprises et organisations des secteurs culturels, divisé par le nombre total des entreprises et organisations, et multiplié par 100. | |
| Objectif : Comparer le champ de la culture à l'ensemble de l'économie. | Question de la recherche : Quelle est la part des entreprises et organisations culturelles dans de l'économie ? |
| Données exigées : Nombre total des entreprises et organisations des secteurs culturels, nombre total des entreprises et organisations dans l'ensemble de l'économie | Source des données : Eurostat, SSE |
| Méthodes de collecte : Enquête par échantillonnage. Données nationales provenant des offices nationaux des statistiques | Formule : $N^{CS}/N^{OE} \times 100$ N^{CS} = nombre total des entreprises et organisations des secteurs culturels N^{OE} = nombre total des entreprises et organisations |
| Nom de l'indicateur : Part des micro-entreprises (en termes d'emploi) dans les secteurs culturels, comparée à la part des micro-entreprises dans l'ensemble de l'économie | |
| Définition : Part des micro-entreprises (en termes d'emploi) dans les secteurs culturels, divisée par la part des micro-entreprises dans l'ensemble de l'économie. Les micro-entreprises sont celles qui emploient moins de 10 personnes. Nombre des employés dans l'entreprise. Cela inclut le nombre total de personnes qui travaillent dans l'entreprise (y compris les gérants, les associés travaillant régulièrement dans l'unité et les aides familiaux non rémunérés), ainsi que les personnes qui travaillent à l'extérieur de l'unité mais qui relèvent de l'entreprise et sont payés par elle. Cela inclut aussi les travailleurs à temps partiel, saisonniers, les apprentis et les travailleurs à domicile figurant dans le registre du personnel. Les données sur le nombre d'entreprises en fonction de l'emploi (micro) peuvent être subdivisées par NACE (à partir de 2008 NACE Rév.2). | |
| Objectif : Évaluer l'infrastructure des entreprises européennes et vérifier si les industries culturelles sont semblables ou non aux entreprises dans le reste de l'économie. | Question de la recherche : Quelle est la part des micro-entreprises (en termes d'emploi) des secteurs culturels comparée à la part des micro-entreprises dans l'ensemble de l'économie ? |
| Données exigées : Le nombre de salariés dans les entreprises. | Source des données : Eurostat, SSE |
| Méthode de collecte : Données nationales des États membres. Règlement SSE. Cet instrument vise à fournir un cadre commun pour la collecte, la transmission et l'évaluation des SSE. | Formules : $M\%CS / M\%OE$ $M\%CS = N^{MCS}/N^{CS} \times 100$ N^{MCS} = nombre total des micro-entreprises et organisations dans les secteurs culturels N^{CS} = nombre total des entreprises et organisations culturelles $M\%OE = N^{MOE}/N^{OE} \times 100$ N^{MOE} = nombre total des micro-entreprises et organisations (dans l'ensemble de l'économie) N^{OE} = nombre total des entreprises et organisations (dans l'ensemble de l'économie) |
| Analyse et interprétation : Un nombre de micro-entreprises ou de petites entreprises plus élevé dans les secteurs culturels que dans le reste de l'économie indiquerait que les secteurs culturels consistent en de très petites entreprises, alors que de grandes entreprises plus nombreuses en termes d'emploi que dans le reste de l'économie indiqueraient que la structure des entreprises est davantage concentrée dans les secteurs culturels que dans le reste de l'économie. Les ventilations par activités de la NACE en fonction de l'emploi (micro) peuvent offrir un outil très efficace pour analyser les différences entre les secteurs culturels et le reste de l'économie. | |
| Problèmes méthodologiques et de définition, ou limitations opérationnelles : Dans l'analyse des données sur le nombre d'entreprises ventilé par tranche d'effectifs (micro), les différences entre les pays doivent être prises en considération. | |

Source : ESSnet-Culture/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011.

la méthode de collecte, les formules, l'analyse et l'interprétation. La plupart des indicateurs reposent sur les sources statistiques existantes au sein d'Eurostat, comme les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), les bases de données des enquêtes sur les forces de travail (EFT), ainsi que la base de données des statistiques du commerce extérieur de et entre les pays de l'Union européenne (Comext) et les données des répertoires d'entreprises. Certains indicateurs sont aussi proposés comme développements possibles futurs des statistiques sur les secteurs culturels et peuvent ne pas encore être disponibles dans tous les États membres.

Les indicateurs repris dans ce document peuvent être classés en deux catégories : les indicateurs clés et les indicateurs d'impact. Si les indicateurs clés décrivent l'économie de la culture et son effet direct sur l'économie en général, l'objectif de la seconde série d'indicateurs est de décrire l'influence indirecte sur d'autres secteurs économiques, ce qu'on appelle les effets d'impact.

Le groupe de travail européen propose une liste de onze indicateurs clés liés à l'esprit d'entreprise, à l'emploi, à l'importation et à l'exportation de biens culturels, ainsi qu'aux TIC dans le secteur culturel.

Esprit d'entreprise

- part des entreprises culturelles dans le secteur des services ;
- part du chiffre d'affaires des entreprises culturelles dans le chiffre d'affaires de l'ensemble de l'économie ;
- part des micro-entreprises dans les secteurs culturels comparée à la part des micro-entreprises dans l'ensemble de l'économie ;
- part de la valeur ajoutée produite dans les secteurs culturels, comparée à l'ensemble de l'économie ;
- part des entreprises culturelles marchandes par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs culturels.

Emploi

- emploi culturel total ;
- total des professions culturelles ;
- part des étrangers dans les métiers artistiques, mobilité des artistes.

Importation et exportation des biens culturels

- part des biens culturels dans le total des importations ;
- part des biens culturels dans le total des exportations.

TIC dans le secteur culturel

- part des secteurs culturels dans le chiffre d'affaires total du commerce électronique.

Deux exemples d'indicateurs clés sont donnés (tableau 6, pour la liste complète, voir le rapport final).

PRATIQUES CULTURELLES ET ASPECTS SOCIAUX DE LA CULTURE

Défis des pratiques culturelles

Les pratiques culturelles de la population sont, sans aucun doute, le « produit final » le plus important du champ de la culture. Des spectacles vivants sans public, de la musique sans auditeurs, des musées sans visiteurs, des

livres sans lecteurs perdraient leur raison d'être et cesseraient bientôt d'exister. Définir précisément ce qu'est la participation culturelle n'est pas une tâche aisée. Pour commencer, il existe des pratiques culturelles qui sont très populaires dans un pays mais qui sont inconnues dans d'autres. La popularité de la *zarzuela* en Espagne, du tango (chanté en finnois) en Finlande, du cabaret (généralement un *one-man-show*) aux Pays-Bas et en Flandre sont autant d'exemples de telles pratiques « nationales ».

Les inventions et innovations technologiques peuvent avoir des effets considérables sur la participation culturelle et c'est souvent le cas. Ce n'est pas seulement vrai des TIC, mais de pratiquement toutes les inventions du XX^e siècle, comme en témoigne l'évolution du public des théâtres. Les pratiques culturelles peuvent aussi changer en raison des transformations sociétales, comme l'illustre la culture jeune qui fait suite au processus de démocratisation des sociétés occidentales dans les années 1960-1970).

Les pratiques culturelles et politiques culturelles sont relativement interdépendantes (financement, renforcement de la participation culturelle et de la cohésion sociale, etc.). La crise économique et l'accent désormais mis non plus sur un système de mesure fondée sur la production, mais davantage sur la qualité de la vie, ont concerné les soins de santé, les transports, la lutte contre la pauvreté, l'éducation mais aussi les loisirs. L'attention des responsables politiques nationaux et européens a ainsi été appelée vers l'intérêt de bénéficier d'indicateurs du bien-être.

S'agissant du cadre méthodologique, le quatrième groupe de travail européen consacré aux pratiques culturelles et aux aspects sociaux (TF4) a utilisé les travaux européens antérieurs et les enquêtes européennes existantes. Le groupe de travail européen LEG sur la participation culturelle avait dressé un inventaire complet des enquêtes de la participation culturelle dans les quinze pays faisant alors partie de l'Union européenne et conclu, en 2001, que des enquêtes européennes régulières seraient la solution pour collecter des données comparables sur la participation culturelle. Cette enquête européenne commune sur la participation aux activités culturelles n'a pas été menée ; en lieu et place, deux Eurobaromètres sur la participation culturelle ont été organisés : le premier dans les quinze « anciens » États membres et le second dans les nouveaux États membres et les pays candidats : « La participation des Européens aux activités culturelles » (2001) et « Les nouveaux Européens et la culture » (2003). Les deux Eurobaromètres ont utilisé un questionnaire développé par le groupe de travail européen LEG-Culture. Même si les résultats ont considérablement différé de ceux des enquêtes nationales, c'était cependant la première fois que tous les États membres enquêtaient sur les pratiques culturelles de leur population. Des questions concernant la participation culturelle figuraient également dans l'Eurobaromètre « Valeurs culturelles européennes » (2007) et dans l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) en 2006 ainsi que l'enquête sur l'éducation des adultes (AES) en 2007. Les deux éditions du recueil sur les statistiques culturelles (Eurostat, 2007 et 2011) contenaient des chapitres sur la participation culturelle. D'autres enquêtes

telles que les « Enquêtes européennes harmonisées emploi du temps » (HETUS) ou l'« Enquête sociale européenne » (ESS), comprennent des questions sur les habitudes en matière d'utilisation des médias et sur la participation sociale et citoyenne.

Cadre pour les pratiques culturelles

Afin de délimiter le champ des pratiques culturelles et de tenir compte des effets des changements sociaux et technologiques sur ces pratiques culturelles, et sur les conséquences pour la recherche sur la participation culturelle, le quatrième groupe de travail a tout d'abord chargé Jos de Haan et Andries Van den Broek, de l'Institut néerlandais pour la recherche sociale, de réaliser une brève étude : « Les questions essentielles sont alors de savoir quelles sont les activités à examiner et où les trouver ; pour résoudre le problème nous avons établi trois distinctions : entre une participation culturelle réceptive et active (c'est-à-dire être spectateur ou acteur de la culture) ; entre une participation directe et une participation numérique ; entre les arts dits savants et les arts populaires. »

En matière de pratiques culturelles, il est généralement fait référence à une gamme limitée d'activités : assister à des manifestations ou des événements culturels, fréquenter les institutions culturelles, avoir certaines habitudes en matière de médias, ou pratiquer les arts en amateur. Mais ces catégories ne suffisent pas à rendre compte des mutations du paysage culturel. De Haan et Van den Broek utilisent une conception bien plus large de la participation culturelle, qui reprend toutes les activités qui sont liées à des fréquentations, des habitudes ou des pratiques en amateur. Ils distinguent quatre types de participation (le modèle ICET) :

- **information** : rechercher, collecter et diffuser des informations sur la culture ;
- **communication et communauté** : interagir avec d'autres sur des questions culturelles et participer à des réseaux culturels ;
- **expression et plaisir** : aimer assister à des expositions, des spectacles artistiques et d'autres formes d'expression artistique, pratiquer les arts comme loisir, et créer du contenu en ligne ;
- **transaction** : acheter des œuvres d'art, acheter ou réserver des tickets pour des spectacles.

Il serait toutefois impossible de développer un questionnaire sur la participation culturelle de telle manière que toutes les activités ICET y soient incluses. Une enquête qui utiliserait un tel questionnaire serait très coûteuse en temps et en argent. Ces questionnaires conviennent dès lors pour un suivi d'une enquête nationale sur les pratiques culturelles. Un tel projet de recherche se limiterait aux répondants de l'enquête nationale qui ont déjà montré de l'intérêt pour les disciplines ou les pratiques examinées.

Le groupe de travail suggère que, si certains États membres conduisent dans un futur proche une enquête sur les pratiques culturelles, et s'ils montrent un intérêt pour une telle enquête étendue et harmonisée, la Commission européenne devrait soutenir cette initiative.

Avec cette conclusion, le groupe de travail européen considère les pratiques culturelles comme une dimension spécifique de la culture (fondée sur les domaines culturels définis dans le champ de la TF1), et elle distingue trois niveaux dans les pratiques culturelles :

- pratiques en amateur, c'est-à-dire la pratique des arts comme un loisir ;
- comme spectateur/visiteur, c'est-à-dire la fréquentation à des événements culturels, le fait de suivre des émissions artistiques et culturelles sur tous les types de médias ;
- la participation sociale/le bénévolat, c'est-à-dire le fait d'être membre d'une association ou d'un groupe culturel, d'accomplir un travail bénévole pour une institution culturelle, etc.

Le groupe de travail a cherché à inclure dans ce cadre toutes les activités qui pourraient être considérées comme culturelles. Nous sommes conscients que certaines des activités peuvent être très rares et parfois difficiles à distinguer les unes des autres. Peu de gens, par exemple, dessinent eux-mêmes les plans de leur propre maison et il serait difficile de distinguer ceux qui « réalisent des films comme *hobby* artistique » de ceux qui « réalisent des vidéos comme *hobby* artistique ». Si concevoir une publicité est une activité créative et parfois artistique, lire, écouter ou regarder une publicité n'est généralement pas considéré comme une pratique culturelle. Il en va de même de certains sous-domaines du cadre comme la musique enregistrée. Néanmoins, le cadre inclut pratiquement toutes les formes de culture qui sont couvertes par les enquêtes internationales, européennes et nationales sur les pratiques culturelles.

Les activités énumérées sont utilisées comme point de départ pour concevoir le questionnaire global et la liste des indicateurs (tableau 7).

Aperçu des enquêtes européennes

En 1997 déjà, un groupe de travail européen sur les statistiques culturelles avait été organisé par la Commission européenne et Eurostat, en réponse à la demande des États membres de constituer un système de statistiques culturelles comparables. Même si ce groupe de travail européen LEG-Culture a fourni un travail pionnier considérable pendant plusieurs années et publié un premier rapport en 2000, l'existence de données harmonisées fiables restait problématique. La diversité méthodologique des enquêtes en termes de taille des échantillons, de méthode d'échantillonnage, de population, de collecte des données, de formulation des questions et de champ d'études de l'enquête a pour conséquence d'hypothéquer la comparabilité des résultats. Le groupe de travail européen LEG-Culture avait proposé un cadre général conduisant à élaborer une série harmonisée de questions et d'indicateurs pour mesurer la participation culturelle en Europe. La Commission européenne a demandé à Eurobaromètre d'appliquer ces deux séries de questions dans deux enquêtes, en 2001 et en 2003, pour les pays candidats. L'élément le plus important des deux enquêtes Eurobaromètre était incontestablement l'existence d'une forme avancée d'harmonisation « en amont ». La conception de base de l'échantillon, le ques-

Tableau 7 – Champ des pratiques culturelles

| DOMAINE | PRATIQUE EN AMATEUR | COMME SPECTATEUR/ VISITEUR/LECTEUR | PARTICIPATION SOCIALE/BÉNÉVOLAT |
|-------------------------|--|---|--|
| Livres et presse | Écrire comme loisir : fiction et non-fiction, sur papier ou sous forme numérique (y compris les blogs sur internet). | Lire comme loisir : livres, journaux, magazines sous forme imprimée ou numérique. | Publier toutes sortes de pamphlets, lettres aux éditeurs de journaux et magazines ; blogs, e-zines et autres publications sur l'internet. |
| Bibliothèques | Collectionner les livres, avoir une bibliothèque chez soi. | Fréquenter les bibliothèques (en réalité ou sur un mode virtuel). | Travail bénévole dans une bibliothèque. |
| Archives | Être un chercheur amateur (généalogie, histoire locale etc.). | Fréquenter les archives (physiquement et/ou sur un mode virtuel). | Être membre d'une association, groupe ou club historique (histoire locale, généalogie, etc.). Travailler bénévolement pour ces associations, groupes ou clubs, ou les soutenir financièrement. |
| Musées | Être collectionneur. | Fréquenter les musées (physiquement et/ou sur un mode virtuel). | Travailler comme bénévole dans un musée. Être membre d'associations, groupes ou clubs liens musées (comme les « amis du musée »). Faire des dons à un musée. |
| Monuments | Non pertinent. | Visiter les monuments (physiquement et/ou sur un mode virtuel). | Être membre d'une association, groupe ou club pour la préservation des monuments et du patrimoine. Travailler bénévolement pour ces associations, groupes ou clubs, ou les soutenir financièrement. |
| Archéologie | Être archéologue amateur. | Visiter les sites archéologiques physiquement et/ou sur un mode virtuel). | Être membre d'une association, groupe ou club pour la préservation des monuments (archéologiques) et du patrimoine. Travailler bénévolement pour ces associations, groupes ou clubs, ou les soutenir financièrement. |
| Architecture | Concevoir sa propre maison ou une maison pour des tiers. | Visiter les expositions d'architecture (physiquement et/ou sur un mode virtuel). Visiter des monuments (physiquement et/ou sur un mode virtuel). | Être membre d'une association, groupe ou club pour la préservation des monuments (archéologiques) et du patrimoine. Travailler bénévolement pour ces associations, groupes ou clubs, ou les soutenir financièrement. |
| Artisanat d'art | S'adonner à la poterie, à la verrerie, à la joaillerie, au tissage, etc. | Visiter les foires d'art artisanal (physiquement et/ou sur un mode virtuel). Visiter les musées (physiquement et/ou sur un mode virtuel). | Suivre des cours. Être membre d'un club ou d'un groupe. Présenter ses propres œuvres dans des expositions et/ou sur l'internet. |
| Arts visuels | Peinture, dessin, œuvres graphiques (à la main), sculpture. | Fréquenter les expositions artistiques, musées et galeries, (physiquement et/ou sur un mode virtuel). | Suivre des cours. Être membre d'un club ou d'un groupe. Présenter ses propres œuvres dans des expositions et/ou sur l'internet. |
| Photographie | Faire des photos comme <i>hobby</i> artistique. | Fréquenter les expositions photographiques, musées et galeries (physiquement et/ou sur un mode virtuel). | Suivre des cours. Être membre d'un club ou d'un groupe. Présenter ses propres œuvres dans des expositions et/ou sur l'internet. |
| Design | Non pertinent. | Fréquenter les expositions, musées et galeries (physiquement et/ou sur un mode virtuel). | Non pertinent. |
| Publicité | Non pertinent. | Non pertinent. | Non pertinent. |
| Théâtre | Jouer dans une compagnie de théâtre amateur. Diriger une compagnie de théâtre amateur. Présenter un <i>one-man-show</i> . | Assister à des pièces de théâtre et à des <i>one-man-show</i> . Suivre en direct la retransmission de pièces de théâtre et de spectacles de <i>one-man-show</i> . Regarder des pièces de théâtre et des spectacles de <i>one-man-show</i> enregistrés sur des médias audiovisuels (télévision, vidéo, internet). | Suivre des cours. Être membre d'un club ou d'un groupe. Présenter ses propres spectacles sur l'internet. |
| Danse | Pratiquer la danse : ballet ou danse moderne, <i>dance</i> latino-américaine, jazz <i>dance</i> , hiphop, <i>break dance</i> , <i>street dance</i> , danse folklorique, etc. | Assister à des spectacles de danse, suivre en direct des émissions de spectacles de danse. Suivre des spectacles de danse enregistrés sur des médias audiovisuels (télévision, vidéo, internet). | Suivre des cours. Être membre d'un club ou d'un groupe. Présenter ses propres spectacles sur l'internet. |
| Musique | Chanter : seul, dans une chorale, un ensemble vocal, une troupe d'opéra, d'opérette, un groupe de pop ou de rock, de rap, etc. Jouer d'un instrument de musique. | Assister à des opéras et opérettes, des spectacles, concerts de toutes sortes, festivals musicaux de toutes sortes ; suivre la retransmission en direct d'opéras et opérettes, concerts, festivals. Regarder et écouter les enregistrements d'opéras et opérettes et des enregistrements musicaux de toutes sortes dans des médias audiovisuels (radio, cd, lecteur MP3, télévision, vidéo, internet, etc.). | Suivre des cours. Être membre d'un club ou d'un groupe. Présenter ses propres spectacles sur internet. |
| Radio | Faire de la radio en amateur. | Écouter des émissions de radio. | Travailler bénévolement pour une station de radio (non professionnelle). |
| Télévision | Faire de la télévision en amateur. | Regarder des programmes télévisés. | Travailler bénévolement pour une station de télévision (non professionnelle). |
| Film | Réaliser des films comme <i>hobby</i> artistique. | Aller au cinéma et/ou à des festivals du film ; regarder des films enregistrés dans des médias audiovisuels (télévision, vidéo, internet). | Suivre des cours. Être membre d'un club ou d'un groupe. Réaliser des films pour une association citoyenne ou un groupe de pression. Présenter ses propres films sur l'internet. |
| Vidéo | Réaliser des vidéos comme <i>hobby</i> artistique. | Regarder des vidéos. | Suivre des cours. Être membre d'un club ou d'un groupe. Réaliser des vidéos pour une association citoyenne ou un groupe de pression. Présenter ses propres vidéos sur l'internet. |
| Multimédia | Concevoir pour l'internet des jeux ou des sites Internet, par exemple, comme <i>hobby</i> . | L'utilisation de l'internet à des fins culturelles est une fonction transversale et dès lors ne se limite pas aux concepteurs de sites web et/ou de jeux sur internet. | Non pertinent. |

Source : ESSnet-Culture/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011.

Tableau 8 – Inventaire des enquêtes européennes sur les pratiques culturelles et la participation sociale

| Enquêtes de l'Union européenne | Quelques caractéristiques méthodologiques | Quelques résultats | Principales conclusions |
|---|--|---|---|
| Eurobaromètre sur la culture (2001, 2003, 2007) | Questions isolées sur les pratiques culturelles. Échantillon plus réduit que dans les enquêtes nationales. Portent sur les plus de 15 ans et sur les résidents nationaux de l'Union européenne. Les répondants peuvent être remplacés. Pas de pondération pour certaines variables démographiques (scolarité, emploi). | Taux de participation plus élevé dans les Eurobaromètres que dans les enquêtes nationales. | Différences entre les résultats de l'Eurobaromètre et ceux des enquêtes nationales (voir rapport Agilis, 2006). L'harmonisation en aval (directives pour produire des résultats) ne suffit pas pour la comparabilité. |
| Statistiques de l'Union européenne sur les revenus et les conditions de vie 2006 (EU-SRCV) | Module <i>ad hoc</i> et variables cibles sur la participation sociale et culturelle. Plusieurs méthodes de collecte des données (CAPI, CATI, PAPI, CAWI, proxy, mixte). | Variations considérables des taux de participation entre les pays. | Différences de traduction dans les libellés des questions. L'harmonisation en aval (directives pour produire des résultats) ne suffit pas pour la comparabilité. |
| Enquête sur l'éducation des adultes 2007 (AES) | Participation à l'éducation et l'apprentissage continu (relations entre les activités sociales et d'apprentissage). CAPI recommandé mais tous les États membres participants ne l'utilisent pas. Différentes dates de réalisation. | Taux plus élevé de participation culturelle comparée à EU-SRCV. | L'harmonisation en aval (directives pour produire des résultats) ne suffit pas pour la comparabilité. |
| Enquête sociale européenne (ESS) | Méthodologie rigoureuse avec un modèle d'harmonisation en amont (modalités d'enquête et libellé des questions identiques d'un pays à l'autre ; 70 % de taux de réponses cibles). | Discordances entre les taux de participation officiels et les taux de participation signalés. | La variation du biais de non-réponse rend plus difficile certaines ventilations de résultats. |
| Enquêtes européennes harmonisées emploi du temps (HETUS) | Mélange d'harmonisation en amont (carnet d'activités, liste de codage, etc.) et en aval. Différence dans les unités d'échantillonnage (ménages ou individus). | | Des recherches approfondies sont nécessaires mais on a relevé des difficultés dans l'interprétation et la comparaison des résultats. |
| Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) | Harmonisation du libellé des questions mais pas d'harmonisation du mode de collecte. | | Des recherches approfondies sont nécessaires mais on a relevé des difficultés dans l'interprétation et la comparaison des résultats. |

Source : ESSnet-Culture/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011.

tionnaire, la méthode d'interrogation et la procédure de pondération étaient similaires d'un pays à l'autre. En dépit de ces avantages considérables, les données sur les pratiques culturelles ont montré des différences très importantes avec celles collectées par d'autres enquêtes au niveau national. Ce phénomène a fait l'objet d'un examen approfondi dans un rapport de la Commission européenne¹⁰.

Les résultats sur les pratiques culturelles sont dès lors difficiles à comparer, entre enquêtes européennes et entre enquêtes nationales spécifiques : les pratiques culturelles sont souvent surestimées, ou des discordances significatives sont souvent observées entre les États membres. La cause principale est certainement ce qu'on appelle l'harmonisation « en aval », qui conduit à des variations considérables dans le libellé des questions dans les langues

nationales et dans les différents modes de collecte des données.

Pour obtenir des statistiques comparables au niveau international, il est recommandé d'avoir une population de référence, une période de référence, des modalités de collecte des données, une taille de l'échantillon et une série de variables de pondération communes.

L'enquête de l'Union européenne sur les revenus et conditions de vie (SRCV) a tiré parti de l'expérience Panel européen des ménages (ECHP). Dans le panel, la comparabilité est obtenue par des concepts, des définitions et des nomenclatures communes ainsi que par un questionnaire de référence. En outre, d'autres aspects ont été harmonisés comme l'échantillonnage, le traitement et l'analyse des données. L'harmonisation des résultats a été introduite dans

10. Agilis, *Manual for measuring cultural participation*, European Commission – Eurostat D5, 2006.

les enquêtes SRCV et AES. La question se pose de savoir s'il est encore possible de réintroduire une harmonisation en amont. Nous croyons que tel est bien le cas. Depuis 2002, l'enquête sociale européenne (ESS) a été effectuée tous les deux ans. L'ESS est un exemple d'enquête avec harmonisation en amont, avec des questions, un échantillonnage et des objectifs de réponse identiques. Même si l'harmonisation en amont n'est pas la seule solution lorsqu'il s'agit de données « de qualité », le recours à une harmonisation en aval créerait encore plus de problèmes. Il devrait être possible d'obtenir que les concepts mais aussi le libellé des questions soient identiques dans tous les pays. Toutefois il ne sera pas facile d'inclure le mode de collecte des données dans les recommandations ou même dans des réglementations. La méthode CAPI (collecte en face à face assistée par informatique) n'est pas très rentable et il y a une forte pression des États membres pour autoriser d'autres modes de collecte des données, par exemple une conception mixte, commençant par les modes les plus économiques (CAWI (web) et mail), avant d'utiliser CATI (téléphonique) et PAPI (papier), et de recourir à CAPI en dernière option. Lorsqu'on introduit un module sur les pratiques culturelles, il faut être conscient qu'autoriser différentes modalités de collecte des données rendra très difficile la comparaison des résultats d'un pays à l'autre.

Aperçu des enquêtes nationales

La littérature récente sur la comparabilité offre des aperçus intéressants à cet égard. En termes de comparabilité, la priorité vise à donner le même stimulant à chaque répondant dans tous les pays plutôt que d'utiliser exactement la même formulation pour la question. Par exemple, une question qui fonctionne parfaitement dans une enquête par courrier pourrait avoir tendance, dans une enquête en face à face, à donner lieu aux réponses socialement désirables et vice versa. Dès lors, utiliser exactement les mêmes questions n'est utile que s'il est possible de mettre en place dans tous les pays le même mode de collecte des données. Ce qui précède montre clairement qu'il n'est pas facile de choisir la meilleure voie à suivre. La comparabilité des résultats est influencée par de nombreux facteurs et le juste équilibre entre ces aspects doit être trouvé.

Un aperçu des aspects méthodologiques des enquêtes nationales et des différences à cet égard peut être utile pour cet exercice. Le groupe de travail européen TF4 a reconnu cette nécessité. Un questionnaire sur les aspects méthodologiques des enquêtes nationales a dès lors été envoyé à tous les États membres. En général, on peut dire qu'il existe un certain consensus sur les sujets abordés quand il est question de pratiques et de participation culturelles, cependant un débat s'est engagé au sein du groupe pour savoir si la participation citoyenne devait être incluse ou non. Même si, à première vue, on observe une unité sur les sujets abordés, cela ne signifie pas que leur mise en œuvre est évidente. Apparemment, la non-équivalence dans la conception peut parfois être un problème plus important que le mode de collecte mixte. Il est fort probable que lorsque les pays peuvent utiliser les outils dont ils ont

davantage l'expérience, les différences sont moindres que s'ils sont obligés d'utiliser une méthode à laquelle ils ne sont pas habitués. Il est également important que tous les pays utilisent la même méthode d'échantillonnage aléatoire. Des méthodes présentées comme un échantillonnage par quotas mais qui tendent aisément à l'autosélection ne sont pas acceptables. Il convient également de noter que la plupart des enquêtes nationales sont des enquêtes *ad hoc* (autonome) et que peu de pays possèdent un module intégré dans une enquête existante. Pour pouvoir donner des recommandations méthodologiques adéquates permettant d'obtenir des données comparables, il faut connaître les possibilités pratiques et budgétaires de chacun.

Pour conclure, l'examen des dix-sept enquêtes nationales montre que :

- la plupart des questionnaires incluent la fréquentation des lieux artistiques, du patrimoine et les pratiques artistiques en amateur ;
- la plupart des pays distinguent la fréquentation des différentes formes de spectacle vivant et celle des différentes formes de patrimoine (musées, monuments, sites archéologiques, etc.) ;
- les habitudes en matière de médias ne sont pas toujours incluses (on utilise plutôt une enquête nationale sur l'emploi du temps) ;
- sept enquêtes nationales incluent également des questions sur la participation citoyenne ;
- les enquêtes récentes contiennent des questions plus nombreuses et plus détaillées sur l'utilisation de l'internet ;
- le champ des pratiques culturelles relevées présente une grande variation (fréquentation des spectacles, questions sur les festivals et les événements en plein air, écoute de musique, questions sur les pratiques en amateur, etc.).

Un module sur les pratiques culturelles

À condition d'être répétée périodiquement, une enquête sur les pratiques culturelles et la participation culturelle et sociale constituerait la meilleure manière de mesurer les évolutions dans une Europe qui change. Ce que nous pouvons espérer de mieux, c'est un projet pilote mené par un nombre limité d'États membres, avec le soutien de la Commission européenne. Un module sur la participation culturelle, contenant un nombre limité de questions, pourrait être inclus dans une des enquêtes européennes à venir.

Le questionnaire exhaustif proposé par le groupe de travail européen sur les pratiques culturelles et la participation citoyenne comprend 26 questions et se focalise sur sept domaines : spectacle vivant ; architecture, arts visuels et artisanat d'art ; patrimoine ; livres et presse ; bibliothèques ; film et vidéo ; radio, télévision et internet. Pour chaque domaine, trois aspects sont pris en compte : la pratique comme spectateur/visiteur, la pratique en amateur, la participation sociale/bénévolat.

Les recommandations méthodologiques générales sont également énumérées :

- l'enquête devrait couvrir la population la plus large possible, l'âge de référence recommandé devrait être de 15 ans et plus ;

- la période de référence devrait être de 12 mois ;
- l'idéal serait de collecter les données dans tous les pays (les entretiens en face à face constituant le meilleur choix, les entretiens par personne interposée devant être évités autant que possible) ;
- il est recommandé d'utiliser un échantillon stratifié sur l'individu (au moins en termes d'âge et de sexe) et de mener l'enquête dans toutes les langues nationales ;
- la taille de l'échantillon doit permettre de ventiler les résultats selon l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, la profession et l'unité urbaine (des estimations fiables semblent possibles avec un maximum de 5 000 personnes) ;
- le questionnaire doit faire l'objet de tests et de pilotage et les enquêteurs doivent être expérimentés ;
- la formulation des questions est essentielle : l'adaptation dans les langues nationales doit s'effectuer en respectant l'intention du questionnaire du modèle original (voir l'enquête Eurobaromètre sur la participation culturelle).

Une liste d'indicateurs utilisant le questionnaire proposé par la TF4 est suggérée pour l'analyse du phénomène et pour l'évaluation politique. Ces indicateurs sont placés par domaine culturel et sont classés en fonction de trois niveaux de priorité. Par exemple :

- spectacle vivant : pourcentage des personnes qui se sont livrées au moins à une activité artistique au cours des 12 derniers mois (priorité 1) ; pourcentage des personnes qui ont assisté à un spectacle vivant au cours des 12 derniers mois (priorité 1) ; pourcentage des personnes qui ont joué d'un instrument de musique au cours des 12 derniers mois (priorité 2) ; pourcentage des personnes qui sont allées au théâtre au cours des 12 derniers mois (priorité 2) ; pourcentage des personnes qui ont assisté à un autre type de concert de musique au cours des 12 derniers mois, par type de concert (priorité 3) ; etc. ;
- architecture, arts visuels, artisanat d'art : pourcentage des personnes qui se sont livrées au moins à une activité artistique citée dans une question préalable au cours des 12 derniers mois (priorité 1) ; pourcentage des personnes qui ont pris des photographies (priorité 2) ; etc.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Les développements proposés par l'ESSnet-Culture au cours de cette période de deux ans ont conduit à créer un nouveau système de référence pour les statistiques culturelles en Europe, afin de produire pour le futur des données sur les activités culturelles et économiques, sur l'emploi, sur les dépenses, et sur la participation culturelle et sociale à la culture. L'approche a privilégié avant tout une méthode pratique fondée sur les nomenclatures et les sources existantes permettant une application simple par les États membres sur une base consensuelle, tout en restant ouverte et conforme aux définitions internationales. Les concepts d'ESSnet ont cherché à donner à la culture sa visibilité, à affirmer sa spécificité, par exemple en plaçant la création au centre des activités culturelles. ESSnet a également

établi des listes d'indicateurs pour mesurer les aspects culturels (économie, impacts, financement de la culture, indicateurs sociaux sur les pratiques culturelles) et pour répondre aux besoins de l'action politique pour les plus pertinentes des problématiques actuelles.

Néanmoins, la priorité attribuée à la production de données européennes sur la culture est tributaire de leur disponibilité et leur comparabilité. C'est pourquoi l'une des premières recommandations d'ESSnet est une demande de reconnaissance du cadre européen, qui permettra d'améliorer la collecte de données en harmonisant les sources nationales et en offrant ainsi un ensemble de données comparables. Cet objectif signifie la mise en place d'une unité européenne centralisée sur les statistiques culturelles, dotée de moyens spécifiques et mobilisant un réseau d'experts nationaux de chaque État membre, de manière à parvenir à un véritable programme d'action et de développement.

Non seulement le rôle des instances européennes et celui des États membres dans la reconnaissance du cadre de référence ESSnet-Culture est nécessaire et a été évoqué à plusieurs reprises par le Conseil de l'Union européenne, mais aussi le partenariat entre ministères de la Culture et instituts nationaux de statistiques est important pour la mise en œuvre des recommandations.

La seconde recommandation générale est d'ordre technique : une meilleure couverture des secteurs culturels dans les enquêtes harmonisées est souhaitée de manière à améliorer la disponibilité des données culturelles. Pour commencer, au niveau du règlement SBS (Structural Business Statistics) et des statistiques structurelles : avec la nouvelle nomenclature NACE 2008, la culture est mieux identifiable. D'importantes améliorations ont déjà été réalisées dans des sources harmonisées : par exemple, les secteurs audiovisuels sont désormais rassemblés et pris en compte par les statistiques d'entreprises et d'emploi. Cependant, les absences de données culturelles restent nombreuses alors que les nomenclatures permettraient une bonne couverture même à un niveau agrégé : le niveau à trois chiffres de la NACE 2008, groupe 900 (activités créatives, artistiques et de spectacle), et même le niveau à deux chiffres, division 90 (activités créatives, artistiques et de spectacle), sont entièrement culturels et représentent une part importante de la création artistique culturelle (spectacles et arts visuels). Ces développements ne nécessitent pas de travaux importants mais un élargissement du champ des sources harmonisées.

La troisième recommandation concerne le niveau de détail à utiliser dans les nomenclatures (NACE, CITP, COFOG, etc.) dans le cadre des enquêtes harmonisées où les activités culturelles sont souvent noyées dans un ensemble plus large. Mais, bien entendu, le défi que représente l'utilisation d'un niveau plus détaillé de nomenclature dans les enquêtes demeure réel pour la méthodologie de l'échantillonnage et l'accroissement du nombre d'unités dans les enquêtes, alors que les services européens et nationaux manquent de ressources humaines et budgétaires.

Des recommandations spécifiques ont été données dans les précédents chapitres pour mieux rendre compte d'aspects spécifiques de la culture (estimations relatives à

l'emploi, aux dépenses publiques et des ménages, à l'amélioration constante des classifications statistiques – NACE, CITP, COICOP, COFOG, etc. – s'agissant des éléments culturels, etc.). Citons-en une qui pourrait faire l'objet d'une priorité dans un futur proche : une enquête sur les pratiques culturelles et la participation citoyenne, sur la base du questionnaire modèle du quatrième groupe de travail (TF4), constituerait à long terme le meilleur moyen de mesurer les pratiques culturelles et leur évolution dans une Europe en mutation. Mais à court terme, le nouveau module de l'enquête SRCV 2014 offre une chance de collecter des données fiables et comparables sur la participation culturelle et sociale dans l'Union européenne. Pour assurer la fiabilité et la comparabilité, l'harmonisation en amont devrait être utilisée dans cette enquête et les modalités de la collecte de données utilisées dans différents États membres devraient être harmonisées autant que possible. Des experts de la TF4 devraient être impliqués dans la préparation de ce module.

D'autres thèmes et développements futurs pourraient également être explorés : il serait approprié que des ressources européennes soient mises à disposition pour approfondir les études et tirer parti des synergies actuelles entre États membres pour ne pas, chaque fois, repartir de zéro. Les analyses, les comparaisons des situations nationales, les propositions de développement (telles que des méthodologies sur les estimations) sont plus faciles lorsqu'un réseau a été mis en place.

Dans cette perspective, la création d'ateliers sur des thèmes spécifiques, coordonnés par Eurostat en raison de sa position centrale, serait une bonne solution. Ces ateliers pourraient envisager les thèmes suivants, qui ont été mis en évidence par les experts d'ESSnet comme étant des thèmes prioritaires :

- l'emploi culturel : l'actualisation de la matrice demande des développements méthodologiques statistiques importants ; cet atelier est d'autant plus une priorité que la nouvelle classification CITP 2008 devrait être disponible à partir de la source LFS dès 2012 ; il conviendrait néanmoins de procéder à une expertise de la méthode et de produire le niveau prérequis de classification ;
- le commerce des biens et services culturels devrait être étudié, en particulier une analyse prenant tout particulièrement en considération les services ;
- les petites entreprises et les entreprises non marchandes actives dans les secteurs culturels : le secteur non marchand est particulièrement important pour l'économie sociale ;
- les indicateurs sur les droits d'auteur qui représentent des actifs incorporels essentiels pour la culture mais dont la mesure est délicate ;
- les comptes satellites sur la culture permettent d'envisager l'ensemble de la chaîne économique ; c'est une solution pour établir la forte interrelation de la culture avec d'autres secteurs de l'économie. Deux États membres, l'Espagne et la Finlande, possèdent des compétences éprouvées en la matière. ■

Remerciements

Le projet ESSnet Culture s'est réalisé sur deux ans et a impliqué des représentants de 27 pays :

– 25 États membres de l'Union européenne-27 (AT, BE, BG, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GR, HU, IT, LV, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SK, SI, UK) ;

– 1 pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (TR) ;

– 1 pays membre de l'AELE (CH) ;

ainsi que des statisticiens et des experts en matière d'études et de politiques culturelles qui ont contribué à des analyses spécifiques.

L'auteur remercie toutes ces personnes, parmi lesquelles figurent les coordinateurs, les responsables, les participants et les membres de ESSnet-Culture :

ANUFRIJEFF RÖHR Cajska, ARGE Kaisa, BAEV Stoyan, BAGER-SJÖGREN Lars, BARDOSI Monika, BECK-DOMZALSKA Marta, BERTHOMIER Nathalie, BINA Vladimir, BÜDINGER Andreas, CHANTEPIE Philippe, CHOCHOROWSKA Agnieszka, COIN Christine, COUTTON Vincent, DAPSIENE Gaile, DEBONO Mary Rose, DE SOUSA Teresa, DIETSCH Bruno, DISHNICA Piro, FRANK Guy, GOUYON Marie, GUSMAN-BUTTIGIEG Sarah, HOFHECKER Franz-Otto, ISTRATE Georgeta, JAKOBIK Krzysztof, JAKOBSSON Elin, KACVINSKY Vladimir, KARRUNA Rubbina, KARTTUNEN Sari, KOLMODIN Anne, KOMMEL Kutt, KOTYNEC Josef, KRYWULT-ALBANSKA Malgorzata, LACROIX Chantal, LIIKANEN Mirja, LIPOVSEK Brigita, MORRONE Adolfo, NEMPARIS Nikolaos, NOVAK Jaroslav, PASQUA Sylvain, PAUWELS Guy, PEIL Nele, PEREZ-CORRALES Maria Angeles, PEURELL Erik, PICKERING Ed, ROBIN Philippe, SAMIENE Valentina, SARV Jorma, SCHMEETS Hans, SCHULLER Frank, SVENDSEN Randi, SVETLIN-KASTELIC Nadja, TAUL Berit, TEDESCHI Umberto, TOKA Ercüment, TORCHE Stéphanie, VAN DER MEULEN Jamilja, VARCKOPFA Anita, VILLAZAN-PELLEJERO Noemi, VOGEL Silvia.

Pour plus d'informations

Coordinateur du projet ESSnet-Culture

Ministère de la Culture (LU), Guy Frank

☎ (+352) 247 86623

Courriel : guy.frank@mc.etat.lu

Commission européenne, Eurostat (ESTAT)

Direction F – Statistiques sociales et société de l'information.

Unité F4 – Statistiques de l'éducation, des sciences et de la culture, Marta Beck-Domzalska

☎ (+352) 4301 33123

Courriel : marta.beck-domzalska@ec.europa.eu

EUROSTAT GRANT AGREEMENT n°10401.2008.002-2009.352

Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne.

Conceptualisation statistique du champ de la culture

Décembre 2011, 12 p.



Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation
Département des études, de la prospective et des statistiques

182, rue Saint-Honoré, 75003 Paris cedex 01
☎ 01 40 15 79 17 – f 01 40 15 79 09

culture

méthodes

POLITIQUE PUBLIQUES ET RÉGULATIONS

Téléchargeable sur le site <http://www.culture.gouv.fr/deps> 2011-3

Conceptualisation statistique du champ de la culture

Valérie Deroin

Concepts for the statistical Framework on Culture

Avant-propos

Depuis 1997, Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, a initié plusieurs travaux sur les statistiques culturelles dans lesquels le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) s'est impliqué : au sein du Leadership group (L2G) de 1997 à 2004, dans la mise en place en 2002 du réseau sur les statistiques européennes des musées (ESSnet), par la réalisation du premier ouvrage sur les statistiques culturelles européennes en 2007.

Pour améliorer la connaissance des secteurs culturels et répondre aux demandes croissantes de données comparables au niveau européen en particulier dans le cadre de stratégie telle Europe 2020, le réseau ESSnet « Statistiques culturelles », financé par la Commission européenne, a été créé en septembre 2009 pour une période de deux ans sur l'initiative d'Eurostat, et sa coordination a été confiée au ministère luxembourgeois de la Culture. Quatre groupes ont été initiés pour travailler sur la mise à jour du champ culturel, sur les indicateurs économiques et la mesure de l'emploi, le financement et les dépenses culturelles et sur la mesure des pratiques culturelles et de la participation sociale à la culture. Le MCC a partagé son expertise nationale au sein du projet ESSnet en animant et présidant le premier groupe de travail, consacré à la définition du champ de la culture et en participant activement aux trois autres groupes animés par la République tchèque, l'Estonie et les Pays-Bas.

Un préavis en charge le travail préalable de conceptualisation du champ de la culture au moment de débats importants autour de notions fragmentant la culture (industries créatives, approches thématiques autour du numérique, des télécommunications, de l'immédiat, etc.), le MCC a cherché à faire valoir un système reconnu par l'Union européenne qui puisse s'emboîter sur les nomenclatures statistiques nationales.

La mise en œuvre de ce cadre statistique doit permettre de disposer de données fiables, comparables et régulières afin que puissent être initiés des études d'ordre économique et social capables de mesurer la contribution du secteur culturel en termes de croissance, d'emploi et d'inclusion sociale. Dans un environnement mondial, les secteurs culturels acquièrent ainsi une visibilité et permettent à chaque pays de se situer dans l'ensemble de l'Union européenne.

Jean-François CHAINTRÉAU

Directeur de publication : Jean-François Chaintréau, chef du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation en charge du département des études, de la prospective et des statistiques.

Responsable des publications : Etienne Milroy

RÉSUMÉ

La définition du champ statistique de la culture a fait l'objet de travaux européens de 2009 à 2011, après que les nomenclatures nationales (nomenclature d'activités françaises, NAF Rév. 2) et européenne (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, NACE Rév. 2) ont été rénovées en 2008. Sous l'égide d'Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, un groupe de travail européen (*Task Force 1*) a conçu la structure du nouveau cadre statistique européen constitué d'une trentaine d'activités culturelles, dans un souci d'harmonisation des outils méthodologiques et pour garantir une meilleure comparabilité des résultats publiés. Le cadre européen s'insère dans le cadre international défini par l'Unesco pour les statistiques culturelles et croise dix domaines culturels – patrimoine culturel, archives, bibliothèques, livre et presse, arts plastiques, audiovisuel et multimédia, architecture, création publicitaire, artisanat d'art – avec six fonctions économiques : création, production et édition, diffusion et commercialisation, conservation, formation, administration et management culturels. La publication revient sur les différentes nomenclatures existantes en France, en Europe et à l'échelon international et précise leur principe d'emboîtement. Publiée conjointement dans la collection « Culture études » du DEPS, *Approche statistique européenne de la culture* est la synthèse des travaux du réseau européen de statistique ESSnet-Culture et vient compléter utilement le présent document méthodologique.

ABSTRACT

After the national and European classification systems were revised in 2008 (the French Classification of Activities, NAF-Rev.2, and the Statistical Classification of Economic Activities in the European Community, NACE Rev.2 respectively), a number of European works defining a statistical reference framework for culture were conducted between 2009 and 2011. Under the aegis of Eurostat (the Statistical Office of the European Union), a European working group (*Task Force 1*) designed a structure for the new European statistical framework, made up of some thirty cultural activities, with the intention of harmonising methodological approaches and to ensure better comparability of published results. This European framework falls within UNESCO's international framework for cultural statistics and covers ten cultural areas – cultural heritage, archives, libraries, books and the press, fine art, audiovisual and multimedia, architecture, advertising and arts and crafts - with six economic functions, i.e. creativity, production and publishing, broadcasting and marketing, conservation, training, cultural management and administration. The publication covers the various current classification systems in France, Europe and internationally, and describes how they fit together. Published conjointly in the DEPS's "Culture Studies" collection, *Approche statistique européenne de la culture* summarises the work of the European statistical network ESSnet-Culture and serves as a valuable complement to this methodological paper.

RÉSUMÉ

Sous l'égide d'Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, le réseau du système statistique européen sur la culture (ESSnet-Culture) a dirigé, de 2009 à 2011, quatre groupes de travail consacrés à la définition du cadre statistique de référence, au financement de la culture et aux dépenses culturelles, à la mesure des secteurs culturels et de l'emploi, et enfin aux pratiques culturelles et à leurs aspects sociaux. La définition de la culture, la prise en compte de ses différentes dimensions, la question de la mesure des activités culturelles ont été des questions préalables à l'exercice de mesure et de comparaison statistiques. ESSnet formule plusieurs recommandations méthodologiques pour garantir une meilleure comparabilité des statistiques culturelles entre États membres.

Publié conjointement dans la collection « Culture méthodes », *Conceptualisation statistique du champ de la culture* revient sur les différentes nomenclatures statistiques existantes en France, en Europe et à l'échelon international, en précise les principes d'emboîtement, et vient compléter utilement la présente synthèse des travaux européens.

ABSTRACT

Under the aegis of Eurostat, (the Statistical Office of the European Union), between 2009 and 2011 ESSnet-Culture (the European cultural statistics network) led four working groups in defining a statistical reference framework for culture, designed for cultural finance and cultural expenditure, cultural and employment sectors, and ultimately for cultural practices and their social aspects. Prior to actually measuring and comparing statistics, the issues of defining culture, understanding its different aspects and measuring cultural activities were examined. ESSnet has drawn up a number of methodological recommendations to ensure better comparability of cultural statistics between member states.

Published conjointly in the DEPS's "Culture Methods" collection, Conceptualisation statistique du champ de la culture summarises the various classification systems in France, Europe and internationally, and how they fit together; it serves as a valuable complement to this summary of European work.

Tous les documents publiés par le DEPS sont téléchargeables sur
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/deps>

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique. Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse contact.deps@culture.gouv.fr